



**HAL**  
open science

## Le Segretain Moine 2 - Édition, traduction et notes d'après Berlin Deutsche Staatsbibliothek Hamilton 257

Corinne Pierreville, Céline Guillot-Barbance, Gauthier Grüber

### ► To cite this version:

Corinne Pierreville, Céline Guillot-Barbance, Gauthier Grüber. Le Segretain Moine 2 - Édition, traduction et notes d'après Berlin Deutsche Staatsbibliothek Hamilton 257. 2023, <https://txm-bfm.humanum.fr/txm/>. hal-04280454

**HAL Id: hal-04280454**

**<https://hal.science/hal-04280454v1>**

Submitted on 27 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



# Le Segretain moine II

édition et traduction

par Corinne Pierreville en collaboration avec Céline Guillot-Barbance

Lyon, ENS de Lyon

Base de français médiéval & Projet Fabiliaux, 2023

**Édition normalisée :** Base de français médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org>  
**Identifiant du texte :** [fabliaux/Segretain2\\_Berlin-257](http://txm.bfm-corpus.org/fabiliaux/Segretain2_Berlin-257)

**Comment citer ce texte :** Anonyme, *Le Segretain moine II*, édité et traduit par Corinne Pierreville en collaboration avec Céline Guillot-Barbance. Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, Projet Fabiliaux, 2023.  
[http://catalog.bfm-corpus.org/fabiliaux/Segretain2\\_Berlin-257](http://catalog.bfm-corpus.org/fabiliaux/Segretain2_Berlin-257)

**Licences :**



LICENCE OUVERTE  
OPEN LICENCE

Texte et suppléments numériques



Notes philologiques et traduction

Biblissima!





# Table

Édition [p. 3](#)

Traduction [p. 24](#)

## Crédits

Responsable scientifique : C. Pierreville

Transcription et relecture des textes : C. Pierreville, B. Laïd,

C. Guillot-Barbance, A. Lavrentiev, A. Pinche

Notes philologiques : C. Pierreville, B. Laïd

Traduction : C. Pierreville

Ingénierie de la chaîne éditoriale : J. Nuguet

Philologie numérique et administration du corpus : A. Lavrentiev

Reconnaissance automatique de texte manuscrit : A. Pinche

Mise en page : N. Pontal

Le projet Fabliaux est financé par l'ÉquipEx Biblissima+

- ANR-21-ESRE-0005 (2022-2023).



## Édition

par Corinne Pierreville en collaboration avec Céline Guillot-Barbance

[22rv]

<colonne b>

[D]’un moigne vos dirai la vie<sup>1</sup>.  
Segrestein fu d’une abeïe

[22v]

<colonne a>

si aama une bourgeise  
4 qui mout iert vaillant et cortoise.  
Idoine ot non et son signor,  
dant Guillaume le changeor.  
Idoine fu bien enseignie,  
8 simple, cortoise et afetie,  
et Guillaume sot bien changier.  
Mout s’entremist de gaagnier.  
Il n’iert mie tavernerez.  
12 Ses ostiex estoit beax et nez.  
La huche au peïn n’iert pas fermee ;  
a touz estoit abandonnee.  
S’un lechierres li demandast  
16 du sien, volentiers l’en donnast.  
Riche gent furent a merveille,  
mes deables qui tor joz veille  
s’entremist tant d’eus enginier  
20 que i les fist apovrier.  
A Guillaume estut enprunter.  
Ne pot plus au change arester.  
A la foire ala a Provinz  
24 et si i porta .iiii. vinz  
livres de bons provenoisians.  
Aprés s’en revint par Amiens.  
Dras achetoit si s’en venoit.  
28 Por ce que bon marchié avoit,  
fesoit Guillaume mout grant joie,  
mes larrons guetoient la voie  
et le trespas et le chemin.  
32 Venuz s’en erent si voisin  
et il remest .ii. jors après  
por ce que il menoit grant fes,  
mes n’orent pas grantment erré  
36 quant en la forest sunt entré

1. Un d minuscule d’attente est visible dans la marge de gauche.



iluec ou li laron<sup>2</sup> estoient  
qui les marchaans desroboient.  
Quant Guillaume virent venir,  
40 de totes pars le vont saisir.  
Jus le trebuchent du cheval.  
Ne li firent point d'autre mal  
mes qu'i li tolent sa corioie,  
44 puis ont veü enmi la voie  
son serjant qui après venoit  
et qui le sommier amenoit.  
Li mau larron seure li queurent.  
48 A lor couteaus tot le deveurent.  
Quant Guillaume le vit morir,  
a pié s'en commence a fuïr.  
Guillaume s'en fuï a pié.  
52 Or n'a il gueres gaagnié

<colonne b>

car cil qui baillié li avoient  
lor avoir que avoir<sup>3</sup> devoient  
quant il revendroit de la foire  
56 dient : « Ci a mavés afere !  
Qu'avez vos fet de nostre argent ?  
Rendez le nos delivrement ! »  
Guillaume dit a ses voisins :  
60 « Signor, j'ai encor. ii. molins  
qui de farine muelent mout.  
Or ne soiez pas si estout !  
Prenez les, en pes me lessiez  
64 tant que me soie porchaciez. »  
I lor livra et cil s'en vont  
car tuit a lor gré paié sunt,  
et il remest avec sa fame  
68 qui mout estoit cortoise dame<sup>4</sup>.  
Por ce qu'i la vit corocie,  
« Idoine, fet il, bele amie<sup>5</sup>,  
se nostre Sire a consentu  
72 que j'aie mon avoir perdu,  
encor est Il la ou Il seut.  
Il nos edera bien s'Il veut. »  
Ele respont : « Certes, beau sire,  
76 si m'aït Diex, ne sai que dire !

2. Correction éditoriale : « baron » dans le manuscrit.

3. Jean Dufournet corrige *avoir* en *ravoir*.

4. Jean Dufournet ajoute un octosyllabe après ce vers : *Belement l'avoit aresnie* qu'il emprunte au manuscrit D (BnF fr. 19152).

5. Jean Dufournet ajoute un octosyllabe après ce vers : *Por Dieu, ne vos esmaiez mie* qu'il tire du manuscrit d (BnF fr. 14971).



- Mout me poise de vostre perte  
et mout a fet male deserte  
li serjant qui en est ocis !  
80 Mes moi ne chaut quant estes vis  
car perte puet l'en recovrer,  
mes mort ne puet nul restorer. »  
Icele nuit furent ainsi.  
84 A lendemein devant midi  
ala Idoine a l'abaïe  
proer le fiuz seinte Marie  
de quoi<sup>6</sup> l'iglise estoit fondee.  
88 Une chandele out alumee  
que Damlediex la conseillast,  
a son seignor gaïn donast.  
Desus l'autel mist la chandele.  
92 De ses eulz qui semblent estoile<sup>7</sup>  
plora et de son cuer soupire  
que s'oreison ne li lut dire.  
Li sougrestein l'a escoutee  
96 qui longuement l'avoit amee.  
Il vint avant si la salue :  
« Dame, bien soiez vos venue,  
dist li moignes, et bien trovee ! »  
100 Cele ne fu pas enpruntee,  
einz tert ses euz si li respont :  
« Sire, dist el, Diex bien vos dont !

[23r]

<colonne a>

- Bien, dame ? dist le segresteins.  
104 Je ne demant ne plus ne meins  
de bien avoir fors c'avec moi  
vos tenissë en .i. requoi<sup>8</sup> !  
Adont<sup>9</sup> avroië achevé  
108 ce que lonc tens ai desiré !  
Je sui de ceanz tresorier  
si vos donnré mout bon loier.  
Vos avrez .c. livres du mien  
112 dont vos porrez vivre mout bien  
et aquiter d'une partie.  
J'ai bien vostre compleinte oïe. »  
Idoine ot .c. livres nonmer.  
116 Conmença soi a porpenser  
savoir se les prendroit ou non

6. Jean Dufournet corrige *quoi* en *qui*.  
7. On note la rime imparfaite pour l'œil *chandele/ estoile*.  
8. Jean Dufournet ajoute *leu* devant *requoi*.  
9. Jean Dufournet remplace *adont* par *adonques*.



car en .c. livres a beau don,  
mes ele amoit de grant amour  
120 dant Guillaume le changeour.  
Puis dist a soi meïme<sup>10</sup> en bas :  
« Sanz congié nes prendré ge pas. »  
Le moine autre foiz l'aresonne<sup>11</sup> :  
124 « Bien a .III. anz que je vos aim.  
Certes, ainz n'atocha ma mein  
a vos, mes or i touchera. »  
Lors l'acole si la besa.  
128 Du besier li a force fete.  
Idoine s'est ariere trete  
et dist : « Beau sire, en cest moustier  
ne deüsiez pas dornoier !  
132 Je m'en irai a ma meson  
s'en parlerai a mon baron  
et l'en demanderé conseil.  
— Dame, dist il, mout me merveil  
136 s'a li conseil en queriez. »  
Dist ele : « Ne vos esmaiez.  
L'en fet asez por gaagnier !  
Mon seignor quit<sup>12</sup> si losengier  
140 que je feré vostre priere. »  
Dont tret le moine une aumosniere.  
.X. sous i ot et puis li tent.  
Idoine volentiers les prent.  
144 A Deu la conmande et el lui.  
Einsi departirent andui.  
Idoine vint a son ostel  
ou il n'avoit ne peïn ne sel  
148 que Poverté les destreignoit  
et la perte que fet avoit  
sire Guillaume en la forest.  
Ele parla et il se test.  
152 « Sire, dist ele, entendez moi !

<colonne b>

Tel conseil vos dirai, ce croi,  
dont vos serez riche clamé<sup>13</sup>,  
ja ne verrez .II. anz passé.  
156 — Dame, dist il, en quel maniere ? »  
Dont tret Idoine l'aumoniere

10. Jean Dufournet transcrit *me[i]sme*, mais le *i* est bien présent dans le manuscrit.

11. *aresonne* est une rime isolée, qui fait suspecter un manque dans la copie. Jean Dufournet ajoute après ce vers : *Dame, fet il, par nostre gonne, / Je ai de vos mout grant pitié, / Longuement m'avez travaillié*. Ces vers sont tirés du manuscrit B (Berne 354).

12. Jean Dufournet transcrit *cuit*.

13. Correction éditoriale : « clamee » dans le manuscrit.



que li moigne li ot donee<sup>14</sup>.  
Hastivement l'a desfermee<sup>15</sup>.  
160 .X. sous i ot et puis li tent.  
Guillaume volentiers les prent.  
Et puis<sup>16</sup> [dist a] Guillaume : « Sire,  
por Deu, nel tenez pas a ire  
164 se je vos di ma priveté. »  
De chief en chief li a conté  
comment li moigne la pria  
el moustier quant il la trova,  
168 et com .c. livres li promist.  
Guillaume l'entent, si s'en rist  
et dist que por tot le tresor  
Osteviën et Nabugor  
172 ne souferroit il c'ome nez  
fust de li charnelment privez.  
Il vodroit miex querre son peïn  
et par terre morir de feïn !  
176 Quant Idoine l'a entendu,  
mout belement a respondu :  
« Sire, fet ele, qui seüst  
enging querre que l'en peüst  
180 le sougrestein si decevoir  
c'on peüst les deniers avoir,  
il m'est avis ce seroit bien.  
Il ne s'en clameroit por rien  
184 n'<sup>17</sup> a prior ne a abé. »  
Il respont : « N'avez pas gabé.  
Ce vodroie je volentiers  
que nos eüson les deniers  
188 par covent qu'il n'en eüst mie  
a vos charnelment compaignie.  
Il s'en feroit bon entremetre.  
Quel conseil i porrons nos metre ?  
192 — Sire, dist el, je l'i metrai.  
Or escoutez que je dirai.  
G'irai au moustier le matin.  
Droit a l'autel de seint Martin  
196 m'irai söer et arester.  
Se puis au segrestein parler,  
je li dirai que o moi vieigne  
et que le convenant<sup>18</sup> me tiegne

14. Jean Dufournet transcrit *donee*.

15. Jean Dufournet remplace les deux vers qui suivent dans le manuscrit Berlin 257 par un couplet d'octosyllabes : *Les deniers prist qu'il y trouva:/ .X. sols i ot, bien les conta*. Il l'emprunte au manuscrit p (Paris, Arsenal, 3527).

16. Correction éditoriale : « puist » dans le manuscrit.

17. Jean Dufournet corrige *n'* en *ne* car le vers en l'état est hypométrique.

18. Jean Dufournet édite *covenant*.



200 qu'il me pramist — I le tendra :  
bien sai volentiers i vendra ! —  
et aport o soi la corioie

[23v]

<colonne a>

trestote pleine de monnoie.  
204 — Dame, fet il, or i parra.  
Maloest soit qui s'en faudra !  
— Voire, fet ele, de ma part !  
— Dame, dist il, il est mout tart.  
208 Des or deüson bien penser  
que nos mengeron a souper.  
— Sire, dist el, vos avez droit.  
Alez acheter orendroit  
212 tel viande com vos plera ! »  
Tantost les .x. sous li bailla.  
Guillaume est as estaus alez.  
Pein et char acheta assez,  
216 puis s'en revint a sa meson.  
Idoine apela .i. garçon  
qu'el avoit envoié au vin  
et au poivrë et au conmin.  
220 Li meïsmes fist la savour  
et puis sunt asis par amour.  
Il menjuent priveement,  
eus et li garchon seulement.  
224 Quant orent mengié et beü,  
puis se coucherent quant tens fu  
et beserent et acolerent.  
Onques cele nuit ne parlerent  
228 de povreté ne de mesese  
qu'il sunt braz a braz mout a ese.  
Au matin quant il ajorna,  
Idoine se vest et chauça.  
232 Quant ele fu apareilliee,  
bien afulee et bien liee  
d'une bele guimpe de soie,  
droit au moustier a pris sa voie,  
236 mes ençois qu'el i fust entré<sup>19</sup>  
estoit ja la messe chantee  
et du moutier la gent issoient  
qui la messë oï avoient<sup>20</sup>.  
240 Et Idoine passa avant.  
Droit a seint Martin meintenant

---

19. On note la rime imparfaite que Jean Dufournet corrige en remplaçant *entré* par *entree*.

20. Jean Dufournet écrit : *qui la messe escouté avoient*.



s'est arestee pour orer.  
Le moigne vint abooster  
244 pour savoir quant ele vendroit.  
Mout par fu liez quant i la voit.  
Il vint avant si li a dit :  
« Mout me grieve vostre respit !  
248 Or me dites<sup>21</sup> vostre corage  
car por vos ai el cors la rage  
que je ne bui ne ne menjai  
des ier matin qu'a vos parlai ! »  
252 El respont : « Ne vos esmaiez,

<colonne b>

mes tot asseür en soiez,  
car enquenuit dedenz mon lit  
ferez de moi vostre delit  
256 se vos me tenez covenant. »  
Li moigne respont maintenant :  
« Dame, dist il, n'en doutez plus  
que .C. livres n'i port ou plus.  
260 Bien est reson que ges i port  
car se de vos ai le deport,  
je ne quier riens plus ne demant,  
foi que doi Deu omnipotent ! »  
264 De ses deniers asez li baille  
por acheter de la vitaille,  
puis prent congié, si s'en repere.  
Et cil pense de son afere,  
268 de cerchier boites et aumoires  
et les escrits as saintuaires  
ou la gent ont l'ofrende mise  
qui orent oï le servise.  
272 Une corioie en a enplie  
et de ce ne menti<sup>22</sup> il mie  
que bien .C. livres n'i eüst,  
et se encor en i peüst,  
276 encore en i eüst il mis !  
Mout a grant joie li chaitis  
encontre sa male aventure.  
Idoine plus ne s'aseüre  
280 qu'ele n'apareut a mengier.  
Guillaume menja tot premier  
qui en son lit s'ala couchier  
por le moigne desbareter  
284 et porte en sa mein .I. gibet

---

21. Jean Dufournet transcrit *direz*.

22. Correction éditoriale : « mente » dans le manuscrit.



qu'il ot emprunté .i. vallet.  
Quant li moigne de l'abeïe  
orent chanté et dit conplie,  
288 el dortor s'alerent couchier.  
Li moigne remest el moustier.  
Sachiez qu'il ne se coucha mie,  
einz li remembre de s'amie.  
292 Dont s'en issi priveement  
par .i. postiz tot coïement.  
Droit a l'ostel Guillaume vet  
ou il avoit basti son plet.  
296 Il vint a l'us si apela,  
et Idoine li desferma,  
puis le referma après lui.  
Or sunt en la meson andui  
300 et Guillaumë<sup>23</sup> el lit se jut.  
Et li moignes menja et but  
priveement avec sa drue

[24r]

<colonne a>

qui mout li sera chier vendue !  
304 Ele li dist : « Beaus douz amis,  
ou est ce que m'avez pramis ? »  
Le moigne li respont : « Tenez  
ceste coroie et la gardez :  
308 il i a .c. livres m[out] bien !  
Je n'en mentiroie por rien ! »  
Idoine les va estuier,  
puis a veü les le foier  
312 les cles que cil i ot ruees.  
Desus le banc les ot getees<sup>24</sup>.  
Idoine fu et bele et gente.  
Sa beauté le moigne tormente.  
316 Il se leva, croire la volt  
dejouste le foier en roust  
quant ele dit : « Por Deu, merci !  
Ambedui serïon honi  
320 que je crien que la gent nos voie  
qui trespasent parmi la voie.  
En cele chanbre me merrez<sup>25</sup>.  
La si ferez vos volentez. »

23. Jean Dufournet développe l'abréviation du nom propre en *Guillaumes*, alors qu'on trouve toujours la graphie *Guillaume* dans le texte, car il refuse d'éditer *Guillaumë*. Dans ce vers, le e final ne s'élide pas, alors qu'il est suivi d'une voyelle.

24. Dufournet édite *gitees*.

25. Jean Dufournet édite *mettez*. Nous lisons *merrez*, forme du futur pour *menerrez*. Le e précédant r a chuté et le n s'est assimilé au r.



324 Quant li moignes l'ot, si se lieve,  
et sachiez bien que mout li grieve  
qu'ele le va si deleant.  
En la chanbre entre maintenant.  
328 Desor .i. lit la giete enverse.  
Guillaume saut a la traverse  
et li dist : « Moigne, par seint Pol,  
sachiez que je vos tieng por fol  
332 qui ma fame honir volez !  
Mout seroie maleürez  
se ainsi le vos consentoie !  
Ja puis Damledeu ne le voie  
336 qui ja le vos consentira ! »  
Le moigne l'ot, si se leva.  
Prendre le volt, mes cil li done  
tel coup du gibet qu'i l'estone,  
340 et quant i l'ot si estoné,  
Guillaume a son coup recovré  
et le refiert el haterel  
si que il<sup>26</sup> li espant le cervel,  
344 et li moignes<sup>27</sup> chaï atant.  
Isi va fol sa mort querant !  
Quant Idoine le vit morir,  
du cuer a geté<sup>28</sup> .i. soupir :  
348 « Lasse cheitive, fet Idoine,  
car fuse je en Babiloine !  
Doulereuse maleüree,  
mar fuse je de mere nee  
352 quant por moi est basti tel plet !

<colonne b>

Guillaume, pour qu'as tu ce fet ?  
— Dame, dist il, je le doutoie,  
por ce que si grant le veoie,  
356 que il ne me preïst as braz.  
Amiez vos dont son soulaz  
entre vos jambes a sentir ?  
Or n'i a mes que du fuïr  
360 et d'aler en estrange terre  
si loinz c'on ne nos sache ou querre !  
— Sire, dist el, nos ne poon  
si vos dirai par quel reson :  
364 les portes du bourc sunt fermees  
et les gaites en haut montees. »

26. Jean Dufournet transcrit *qu'il*.

27. Jean Dufournet édite *li moigne*.

28. Jean Dufournet édite *jeté*.



Cele pleure, Guillaume pense.  
 Mout remeint de ce que fol pense.  
 368 Quant Guillaume ot .i. poi pensé,  
 son chief drece, si a parlé  
 et dit : « Idoine, bele amie,  
 par ou vint il de l'abeïe ?  
 372 — Sire, dist el, par le postiz  
 qui est devers le roilleiz.  
 Je vi or les des sor le banc ! »  
 Guillaume a pris .i. drapel blanc,  
 376 s'a au moigne le chief bendé  
 et puis l'a a son col levé.  
 Atot le moigne s'en torna  
 et dame Idoine après ala.  
 380 Qui li deüst couper la gueule,  
 ne remeinsist ilueques seule,  
 einz s'asist sor une fenestre.  
 De ce fu Guillaume bon mestre  
 384 qu'il est droit au postiz venuz  
 par ou li moignes fu venuz<sup>29</sup>.  
 I [l]e mist jus, puis desferma  
 le postiz, puis le recharja.  
 388 Guillaumes entre en .i. sentier  
 par ou li moigne vont pissier.  
 Tout droit a la chambre s'en entre  
 ou l'en garist du mal du ventre,  
 392 puis l'asist au premier pertus  
 et puis a regardé vers l'us.  
 .i. fet<sup>30</sup> de fein i vit gesir  
 de quoi li moigne au departir  
 396 de la chambre terdent lor reins.  
 Guillaume ne fu pas vileins.  
 .i. torchon fist si li bouta  
 dedenz son poing, puis s'en torna  
 400 parmi le funz d'une viez rue.  
 Tel poor a que tot tressue.  
 Idoine sa fame a trovee

[24v]

&lt;colonne a&gt;

qui forment est espoentee.  
 404 Andui en lour ostel entrerent  
 et durement se conforterent.  
 Bien quident<sup>31</sup> estre delivré

29. Jean Dufournet corrige la rime du même au même en remplaçant *venuz* par *issuz*.

30. Jean Dufournet remplace *fet* par *fes*.

31. Jean Dufournet remplace *quident* par *cuident*.



du moigne qu'il orent tué.  
408 Li moigne siet geule bae  
qui ot reçut<sup>32</sup> male colee  
et li autre sunt en dortour.  
En .i. lit les le refretour  
412 jut le priour de l'abeïe.  
Trop ot mengié, si ne pot mie  
plus demorer que il n'alast  
en aucun leu ou se voidast.  
416 Atant en la chanbre en entra.  
Au premier pertus qu'il trova  
s'est aresté por lui widier.  
Lors se commence a escourcier.  
420 Son chief drece, si a veü  
le sougrestein qui tué fu,  
qui ne movoit ne pié ne mein.  
« Ahi, dist il, com est vilein  
424 li sougrestein qui ci se dort !  
S'i le conpere, n'est pas tort,  
demein quant seron en chapistre.  
S'il eüst failli a l'ipistre,  
428 n'eüst il mie plus mesfet ! »  
Por esveillier signe li fet :  
« Dant sougrestein, dist le<sup>33</sup> priour,  
miex vos venist or en dortour  
432 dormir que en ceste longaigne !  
Honie soit vostre gaaïgne  
qui si vos a grant honte fete !  
Ençois me fust la cuise frete  
436 et le cors ars en .i. chaut feu  
que je dormise en si vil lieu ! »  
Quant il ot fet ce que il quist,  
par le sougrestein vient, si dist :  
440 « Dant sougrestein, esveilliez vos ! »  
Et cil qui fu morz a estrous  
si est chaü tot a travers  
seur l'es de la privee envers.  
444 Quant li prier chaer le vit :  
« Qu'est ce, por le seint Esperit ?  
fet il. Est dont cest moigne mort ?  
Or avo[ie] ge mout grant tort  
448 quant je de lui m'entremetoie !  
Mar venisse je hui ceste voie !  
Diex, com me porrai conseillier ?  
Il tença mout a moi l'aut'ier<sup>34</sup>  
452 et je a lui, c'est verité !

32. Jean Dufournet corrige *reçut* en *reçu*.

33. Jean Dufournet remplace *le* par *li*.

34. Jean Dufournet transcrit *l'autre ier*.



&lt;colonne b&gt;

Or dira l'en devant l'abé  
qu'en traison l'avrai murdri ! »  
Touz fu li p̄ieur esbahi.  
456 Porpensa soi, ne set que fere,  
conment en porroit a chief trere.  
Dont dist que il<sup>35</sup> le porteroit  
dedenz le bourc et le leroit  
460 a l'us a aucune bourjoise,  
la plus bele, la plus courtoise  
qui soit en tot le tenement,  
si diront au matin la gent  
464 qu'iluecques l'avra l'on tué.  
Dont a le moigne remué.  
A son col le lieve tot droit  
et en après si s'en tornoit,  
468 sel porte droit a la meson  
ou li moigne prist la poison  
dont il garra jamés a tart.  
Or pri Guillaume qu'il se gart  
472 que s'en l'i trueve le matin,  
je quit qu'il iert pres de sa fin !  
Guillaume et Idoine se jurent  
qui forment espoventé<sup>36</sup> furent  
476 et se confortent bonement,  
quant une boufee de vent  
s'est es dras le moigne ferue  
qui tot le<sup>37</sup> soulieve et remue.  
480 A la porte le fet hurter.  
Dist Idoine : « Por<sup>38</sup> saint Omer,  
sire Guillaume, levez sus !  
Il a ne sé qui a nostre us !  
484 Mout nos a anuit aguetiez ! »  
Atant s'est Guillaume dreciez.  
Son gibet prent inellement.  
A l'us s'en vient hastivement.  
488 Mout vistement fu desfermez  
et li moignes qui fu tuez  
li est cheü sus la poitrine  
et Guillaume chiet sor l'eschine.  
492 Quant Guillaume se sent cheü,  
mout se merveille qui ce fu.  
A haute voiz sa fame escrie :  
« Idoine, fet il, car m'aïe !

35. Correction éditoriale : « li » dans le manuscrit.

36. Jean Dufournet transcrit *espoventé*.

37. Jean Dufournet remplace *le* par *se*.

38. Jean Dufournet remplace *por* par *par*.



496 Ne sai qui est sor moi chaest !  
De Dieu soes<sup>39</sup> ge maloest,  
se ce est hons, se je nel tue ! »  
Idoine saut trestote nue.  
500 Au feu corut si l'aluma.  
Le moigne vit et regarda :  
« Guillaume, nos sommes traï<sup>40</sup> !  
[C'est li sogretains qui gist ci !]

[25r]

<colonne a>

— Dame, dist il, vos dites voir.  
504 Maloest soit mavés savoir<sup>41</sup>  
et covoitise et traïson  
qu'il n'en puet venir se mal non !  
— Dont est il mort ? — Certes, oïl ! »  
508 Mout se merveille cele et cil,  
et dient bien que c'est maufé  
qu'iluecques le ront aporté.  
Guillaume le prent de rechief  
512 et Idoine li baille .i. brief  
ou li non Dieu furent escrit,  
et il mout volentiers les prist<sup>42</sup>  
car mout durement s'i fia.  
516 Atout le moigne s'en tourna  
tant que il vint sour le femier  
sire Tibout le monoier<sup>43</sup>  
qui les blez as moignes gardot  
520 et des deniers avoit plein pot  
et d'autre richesce plenté.  
.i. grant bacon avoit tué  
d'un porc qu'il ot en sa meson  
524 enressié tote la seson,  
si l'ot pendu pour essuier.  
Emblé li ot .i. pautonnier  
le soir devant et mucié l'ot  
528 dedenz le femier dant Tibot.  
Encor n'en savoit autre essoigne.  
Guillaume qui portoit le moigne  
s'est sour le femier aresté.

39. Jean Dufournet transcrit *soe*.

40. Le couplet d'octosyllabes est incomplet. Le copiste a manifestement oublié un vers en passant du verso du folio au recto. Comme ce vers est essentiel à la compréhension de la scène qui suit, nous l'ajoutons en l'empruntant au manuscrit D, BnF fr. 19152.

41. Jean Dufournet corrige *savoir* en *avoir*.

42. Jean Dufournet corrige *prist* en *prit*, sans doute pour préserver la rime pour l'œil.

43. Jean Dufournet corrige *monnoier* en *motoier*. Le terme réapparaît au vers 593 pour désigner le même personnage et cette fois, Jean Dufournet ne le corrige pas dans le texte, mais indique en note qu'il faut lire *metoier*.



- 532 Sachoiz que mout estoit lassé  
de lui porter parmi la vile.  
Il se porpense par quel guile  
il s'en porra miex delivrer.
- 536 El femier le vout enterrer  
dedenz le fiens et le lera.  
Atant le moigne mis jus a.  
.I. grant crues<sup>44</sup> i fet a sa mein
- 540 por enfoïr le sougrestein.  
Le bacon sent, si s'esbahi  
que li larron ot enfoï.  
La gone<sup>45</sup> vit il nerçoier
- 544 puis le conmece a deslier.  
Ce dit Guillaume : « Tot por voir,  
ci a .I. autre moigne noir  
qui mout nercie, ce me semble !
- 548 Or les metrai andui ensamble. »  
Fere le vot, mes il ne pot.  
« Qu'est ce, por<sup>46</sup> le baron seint Lot ?  
fet Guillaume. Si n'i porra<sup>47</sup> ? »
- 552 Lors se porpense qu'il verra

<colonne b>

- quel moigne c'est qui est tué.  
Dont a le bacon remué<sup>48</sup>.  
« Diex, aïe ! fet il. C'est char !
- 556 Or n'ai pas perdu tot mon char  
qu'en la forest me fu enblez !  
Or ai char et deniers assez ! »  
Le moigne dedenz le sac met
- 560 et du covrir mout s'entremet  
autresi com il fu devant.  
O le bacon s'en va corant.  
Vers son ostel est retorné.
- 564 Quant sa fame l'a regardé,  
si dist : « Rest ce le sougrestein ?

44. Jean Dufournet édite *trues*.

45. On pourrait corriger, comme le fait Jean Dufournet, *gone* en *coanne* (il supprime également le pronom personnel sujet pour le mètre : *la coanne vit nerçoier*) et considérer, comme le NRCF, que *gone*, « le manteau porté par les moines », est une erreur provenant d'une mauvaise compréhension du modèle que le scribe recopiait (vol. 7 p. 370). Pourtant, si le jambon est enfermé dans un sac, comme le suggère le verbe *deslier* du vers suivant, on voit mal comment Guillaume pourrait voir sa couenne noircir. Nous proposons de maintenir la leçon du manuscrit et de considérer que *gone* résulte d'une focalisation interne qui nous donne à lire ce que croit voir Guillaume, à savoir l'habit d'un autre moine.

46. Jean Dufournet corrige *por* en *par*.

47. Jean Dufournet considère que *si n'i porra* fait toujours partie de l'incise et traduit : « mais il n'y pourra rien ». Nous pensons, comme le NRCF, que cette proposition appartient toujours au discours.

48. La première barre du u se confond avec la dernière barre du m.



- Nenil, dame, par saint Germein,  
einz est .i. bacon gras et gros !  
568 Nos avon char, querez des chos ! »  
Celi qui le bacon ot pris  
chés dant Tibout, si com je dis,  
en<sup>49</sup> une taverne j[o]out.  
572 Vin ot asez, boire ne pout,  
puis a dit a ses conpaignons :  
« Seignors, dist il, quel la ferons ?  
Je croi bien se nos eüson  
576 charbonee d'un cras bacon  
que nos en beüsson<sup>50</sup> mout miex ! »  
Chascun li respont : « Par mes iex,  
beaus douz frere, vos dites voir !  
580 Mes nos n'en paons point avoir  
car couchié se sunt li bouchier,  
par foi, si n'avon nul denier.  
— Seignors, dist [il], je en ai .i.  
584 que je vos metrai en comun.  
Gras est et gros et si l'emblai  
— mout lieement le vos donrai —  
chés dant Tibout le monnoier,  
588 mes jel muçai en .i. fumier.  
— Va le querre, font il, exploite ! »  
Cil qui meinte chose ot toleite  
s'en est droit au femier alé  
592 ou il ot le bacon bouté.  
A son col le moigne leva.  
En la taverne le porta.  
Chascun dit : « Vez ci chose bone ! »<sup>51</sup>  
596 Et cil a geté<sup>52</sup> jus sa sonme,  
puis leur a dit : « Seignors, mout poise ! »  
Atant ont apelé Cortoise,  
la chanberiere de l'ostel :  
600 « Di va, fet<sup>53</sup> il, ou a nul pel ?  
Nos volon fere charbonees.  
Sont tes escuielles laveses ?

[25v]

&lt;colonne a&gt;

- Exploite tost et nos iron  
604 querre buche<sup>54</sup> ci environ. »

49. Correction dans le manuscrit : « I » remplacé par « e ».

50. Jean Dufournet corrige en *beüision*.

51. Jean Dufournet remplace ce vers par : *Chascun li crie* : « *Wilecomme !* » sans doute pour préserver la rime pour l'œil avec le vers suivant.

52. Jean Dufournet corrige *geté* en *jeté*.

53. Jean Dufournet corrige *fet* en *font* dans l'incise de ce discours collectif.

54. Correction éditoriale : « huche » dans le manuscrit.



Ele fet lour conmandement  
et cil s'en vont inelement  
tot droitement a .i. paliz  
608 ou il avoit grant piex fentiz.  
Chascun a le sien esraché,  
puis sunt ariere reperé  
s'ont demandé une coignie.  
612 Ele lour fu mout tost baillie.  
Cele ot sa paille lavee.  
Au sac estoit corant alee,  
puis le deslie conme sote.  
616 Le moigne sesi par la bote.  
Trenchier en volt, mes il<sup>55</sup> ne puet.  
« Vez com cele garce se muet !  
font li larron. El ne fet rien ! »  
620 La beasse<sup>56</sup> les entent bien.  
Dont respont : « Par saint Lienart,  
cest bacon est plus dur que hart  
si est chauciez, ce m'est avis ! »  
624 Chascun<sup>57</sup> s'en est en piez saillis :  
« Chaucié ? funt<sup>58</sup> il. Et il conment ? »  
Cele lor moutre<sup>59</sup> apertement  
le moigne qui el sac estoit  
628 et cil qui aporté l'avoit  
s'est ne sé<sup>60</sup> quantes fois saigniés.  
« Garnot, ce dit li<sup>61</sup> taverniers,  
por quoi as tu cel moigne mort ?  
632 — Sire, dist il, vos avez tort !  
Onques par touz seins nel touchai !  
Mes c'est deable, bien le sai,  
qui est en guise de bacon !  
636 Se Dex me doint confessïon,  
ce fu .i. bacon que je pris !  
Or s'est deable en guise mis  
du moigne por vos<sup>62</sup> enconbrer,  
640 mes bien vos en quit delivrer.  
Jel porteré chés dant Tibout !  
— Va dont, funt il, exploite tost !  
Et si le pent droit au chevron

55. Jean Dufournet corrige *il* en *el*. La forme *il* pour le pronom personnel sujet féminin se trouve dans les dialectes du Nord-Est (Buridant § 326).

56. Jean Dufournet remplace *beasse* par *beaisce*.

57. Correction dans le manuscrit : « » remplacé par « C ».

58. Jean Dufournet corrige *funt* en *font*, mais il conserve cette forme quand elle réapparaît au vers 648.

59. Jean Dufournet remplace *moutre* par *moustre*.

60. Jean Dufournet remplace *sé* par *sai*. La forme *sé* pour la P1 de *savoir* est analogique de la base de P2, P3 et P6.

61. Jean Dufournet édite *le*.

62. Dans ce vers et le suivant, Jean Dufournet remplace *vos* par *nos*.



- 644 la ou tu ostas le bacon.  
— Si ferai ge, par seint Denis ! »  
Adonques ra le moigne pris.  
Desor son col li out<sup>63</sup> levé.  
648 Ez le vos el chemin entré,  
puis a veü en .i. cortil  
jesir .i. grant vieil charetil.  
Encontre la meson le drece.  
652 Et Garnier<sup>64</sup> a monter<sup>65</sup> s'adrece

<colonne b>

- droit au pertus<sup>66</sup> qu'il avoit fet,  
par la ou ot le bacon tret,  
puis l'a bien droit parmi bouté  
656 et a la hart l'a bien noé  
parmi le col et fermement.  
A terre s'en vient vistement.  
En la taverne est retorné.  
660 A ses compaignons a conté  
com il a le moigne pendu  
a la hart ou le bacon fu.  
Des larrons vos leraï ester,  
664 du vilain vos vorrai<sup>67</sup> conter  
qui gesoit<sup>68</sup> avec sa moillier.  
Ele<sup>69</sup> commence a esveillier.  
« Sire, dist el, ja iert matin  
668 et bien tens d'aler au molin  
que nos n'avons mes que .ii. peins.  
— Dame, ce respont li vileins,  
je sui<sup>70</sup> malade tier jor a.  
672 Esveilliez Martin, si ira,  
et si li prametez tortel !  
— Sire, dist ele, ce m'est bel.  
Martinet, dist el, lieve toi !  
676 — Dame, dist il, et je por quoi ?  
— Au molin te covient aler.  
— Avoi, damé, or du gaber<sup>71</sup> !  
Quant tuastes vostre porcel,  
680 de fressure ne de bouel

63. Jean Dufournet transcrit *ont*. Le texte dit : « On le lui avait levé sur son cou ».

64. Jean Dufournet édite Garnot, par souci de cohérence avec le vers 636. On pourrait considérer Garnot comme un diminutif hypocoristique de Garnier.

65. Correction éditoriale : « nonter » dans le manuscrit.

66. Jean Dufournet lit *pertuis*.

67. Correction éditoriale : « baron idoine » dans le manuscrit.

68. Jean Dufournet édite *gisoit*.

69. Jean Dufournet corrige le vers en *E[l] le*.

70. Jean Dufournet édite *suis*.

71. Jean Dufournet corrige le vers en : *Dame, fist il, or du gaber*.



ne m'esforchastes de mengier.  
Sui ge ore en vostre dangier  
por ce se gis en vostre estrain ?  
684 En cest pais n'a pas vilein  
qui assez plus ne m'en prestast  
et volentiers ne m'en donast  
tot autresi c'on ceanz fet !  
688 — Martin, fet el, or ne fei plet.  
Se je te don de mon bacon  
charbonee sor le charbon  
et du pein a desgeüner,  
692 porroie je vers toi trover  
que tu feïses ma proiere ?  
— Dame, fet il, a bele chiere  
ferai lors quantque vos vodrois !  
696 — Martin, fet ele, c'est bien drois  
que tu en aies<sup>72</sup>, si aras tu. »  
Du coute a son mari feru.  
Sire, fet ele, sus levez.  
700 Alez au bacon si coupez  
une charbonee a Martin  
et puis si ira au molin. »

[26r]

<colonne a>

Le<sup>73</sup> vilein monte en son cenail.  
704 « Par ou veus tu que je t'en tail ?  
— Sire, par ou<sup>74</sup> ou bon vos est<sup>75</sup>.  
Fous est qui de ce conseil quiert !  
Plus est il vostre qu'il n'est mien.  
708 — Par foi, dist Tibout, tu dis bien.  
Esclere le feu si verré.  
— Par ma foi, sire, non feré  
que vos savez bien ou il pent ! »  
712 Et li vileins sa mein i tent  
qui cuida prendre son bacon.  
Le moigne prent par le talon.  
Prendre en volt une charbonee.  
716 La hart fu seiche et enfumee.  
Quant ele ront, si est cheü,  
mes dant Tibout a si feru  
desor le chief qu'i le trebuche

72. Jean Dufournet édite *que en aies*.

73. Jean Dufournet corrige *le en li*.

74. Jean Dufournet corrige *ou en la*. En écrivant ainsi, l'auteur pourrait chercher à reproduire la parlure du petit serviteur.

75. Jean Dufournet corrige *est en ert* car la rime en l'état est imparfaite.



- 720 desus le fonz d'une vieiz<sup>76</sup> huche.  
Quant dant Tibout cheü se sent<sup>77</sup>,  
« Martinet, fet il, lieve toi !  
Le bacon est cheü sor moi ! »
- 724 A tant Martinet se leva.  
Au feu corut si l'aluma.  
Le moigne voit tot requigniez.  
Plus de .xxx. foiz s'est seigniez.
- 728 « Sire, sire, ce dist Martin,  
par la foi que doi seint Martin,  
n'est pas bacon, einz est maufez  
qu'il<sup>78</sup> senble moigne coronnez,  
732 si est chaucié, se<sup>79</sup> Dex me saut !  
Li bacons<sup>80</sup> qui pendoit en haut  
n'i est mie ! Perdu l'avon !  
Nos avon moigne por bacon !
- 736 — Las ! dist Tibout. Or sui ge mort !  
Demein serai pendu tantost<sup>81</sup>  
que tot le mont dira demein  
que j'avrai mort le sougrestein !
- 740 — Sire, sire, dist Martinet,  
dementer n'i vaut .I. poret.  
Porpensez vos en quel maniere  
le moigne soit portez ariere
- 744 en l'abeie dont il mut.  
Penduz fust il or a .I. [fust]  
ou la defors a .I. booull<sup>82</sup>  
qui nos a mis en tel triboul !
- 748 — Martinet, ce dit le vilein,  
va si m'ameine<sup>83</sup> mon polein.  
Se j'ai le moigne dont lier,  
je quit jeu<sup>84</sup> ferai<sup>85</sup> chevalier ! »
- 752 Martinet le polein ameine.

<colonne b>

De lui lier mout bien se<sup>86</sup> peine  
es arçons mout estroitement.

76. Jean Dufournet édite *viez*.

77. Jean Dufournet corrige en *s'i sent*. Cette rime reste isolée, ce qui fait suspecter une lacune. Jean Dufournet ajoute donc après ce vers : *Martinet escrie forment*.

78. Jean Dufournet corrige *qu'il* en *qui*.

79. Jean Dufournet remplace *se* par *si*.

80. Jean Dufournet édite *bacon*.

81. Jean Dufournet remplace *tantost* par *a tort* pour la rime.

82. Jean Dufournet corrige *booull* en *booul* pour la rime pour l'œil.

83. Jean Dufournet ne transcrit pas le *m'*.

84. *jeu* est l'enclise de *je le* après vocalisation du l.

85. Jean Dufournet édite *fèrais*.

86. Jean Dufournet corrige *se* en *s'i*.



Ce dit Martin : « Par saint Climent,  
756 je vois une lance aporter  
et puis s'i<sup>87</sup> ira bohorder  
lais aval en cele court  
et vos criez, quel part qu'il tourt :  
760 « Haraou, harou, le sougrestein  
en meine a force mon polein ! »  
Dont est le polein fors boutez  
et le vilein s'est escriez  
764 « Harou, harou ! » mout hautement.  
Aprés le moigne en vont tiex cent  
qu'il quident bien qu'il soit desvé,  
et li poleins a tant alé  
768 que il est entrez en la porte.  
Le sougrestein qui l'escu porte  
a le soupriour rencontré  
qui estoit trop matin levé,  
772 puis le feri si de la lance  
que jus du palefroi le lance,  
que il s'en merveillerent tuit  
et escrient tuit a .i. bruit :  
776 « Maleürez, fuiez, fuiez !  
Li sougrestein est forsenez !  
Qu'il atendra<sup>88</sup> ja sera mort ! »  
Onques n'i ot foible ne fort  
780 qu'iluecques<sup>89</sup> vosist demorer.  
El moustier se vont enserrer  
et li poleins saut es cuisines.  
Depeçant va ces ofecines,  
784 ces escuielles, ces mortiers  
et ces plateaus et ces doubliers.  
L'escu fet hurter as paroiz  
en .i. randon plus de .c. foiz  
788 tant que la lance est peçoie.  
Tote la noise est abessie.  
Et li poleins a tant alé  
qu'il est venuz<sup>90</sup> a .i. fossé,  
792 puis s'eforce<sup>91</sup> par tel air  
por le grant fossé tressaillir  
que totes les cengles deront.  
Ambedui chieent en .i. mont  
796 enz el fonz du fossé aval,

87. Jean Dufournet transcrit *si*. Nous proposons une autre transcription dans laquelle le *i* est un adverbe pronominal cataphorique de *lais aval en cele court*.

88. Jean Dufournet édite : *Qui l'atendra ...*

89. Jean Dufournet édite *qui luecques*. Nous comprenons qu'il s'agit d'une consécutive : « Il n'y eut jamais homme assez faible ou fort pour vouloir demeurer là. »

90. Jean Dufournet lit *venus*.

91. Jean Dufournet édite *se force*.



et li moignes et li cheval.  
A cros de fer l'en ont fors tret.  
Le moigne ne crie ne bret  
800 que piech'a que tuez estoit.  
Einsi ot Guillaume son droit  
du moigne qui par son avoir

[26v]

<colonne a>

cuida sa fame decevoir.  
804 Le bacon ot et les .c. livres.  
Ensi fu du moigne delivres  
qui<sup>92</sup> onques puis blasmé n'en fu,  
mes dant Tibout i ot perdu  
808 et son bacon et son polein.  
Einsi fu mort le sougrestein.

Explicit

---

92. Jean Dufournet édite *que*. Nous comprenons que le *qui* est un pronom relatif renvoyant au sujet de la phrase, Guillaume : « Ainsi Guillaume fut-il débarrassé du moine, lui qui n'en fut jamais blâmé par la suite. »



## Traduction

par Corinne Pierreville

[22r]

<colonne b>

Je vous raconterai la vie d'un moine<sup>1</sup>.  
C'était le sacristain<sup>2</sup> d'une abbaye

[22v]

<colonne a>

et il s'éprit d'une bourgeoise  
4 qui était très courtoise et de haut mérite<sup>3</sup>.  
Elle s'appelait Idoine et son époux,  
maître Guillaume le changeur<sup>4</sup>.  
Les manières d'Idoine étaient parfaites,  
8 elle était modeste, courtoise, accomplie<sup>5</sup>,  
et Guillaume savait fort bien changer les monnaies.  
Il mit toute son application à faire du profit<sup>6</sup>.  
Ce n'était pas un habitué des tavernes.  
12 Son logis était beau et propre<sup>7</sup>.  
Sa huche à pain n'était pas fermée,  
mais elle était mise à la disposition de tous.  
Si un parasite<sup>8</sup> lui avait demandé  
16 de son bien, il lui en aurait donné volontiers.  
Ils étaient extrêmement<sup>9</sup> riches,

1. Bien que Jean Dufournet affirme dans ses notes p. 367 qu'il a édité le manuscrit H (Paris BnF fr. 2168 ; ce manuscrit contient la version 1 du *Segretain*, une version abrégée de 500 vers), il édite en fait la version 2 du *Segretain* d'après le manuscrit C (Berlin Hamilton 257). La référence des folios qu'il indique p. 367 est également fautive. Le texte ne se trouve pas aux folios 23rb-27va comme il l'écrit, mais aux folios 22rb-26rc. L'annonce contenue dans ce premier vers est déceptive : l'auteur ne racontera pas la vie de ce moine, mais bien au contraire sa mort et surtout les mésaventures subies par son cadavre.
2. C'est-à-dire le religieux préposé à la sacristie, préparant les objets nécessaires au culte et aux cérémonies, entretenant et ornant l'église.
3. Jean Dufournet maintient l'adjectif *vaillante* dans sa traduction. Cet adjectif signifiait d'abord dans l'ancienne langue « de grande valeur, de haut mérite » (DMF I-A).
4. Le *changeur* était l'homme qui faisait le commerce du change, c'est-à-dire qui convertissait les pièces de monnaies de valeur différente en une somme égale, moyennant une commission. Le substantif *changeur* est toujours utilisé en ce sens en français moderne (voir TLF *changeur* A-1).
5. Le participe passé employé comme adjectif *afetie* peut avoir un sens concernant le domaine physique « coquet », moral ou comportemental « bien élevé », « habile », « accompli ». C'est ce dernier sens que nous avons retenu.
6. Choisir pour héros un changeur est paradoxal, car ils étaient soupçonnés de s'enrichir malhonnêtement avec l'argent d'autrui. C'est parce qu'il exerce son métier loyalement, qu'il est généreux à l'égard de tous, et que les coups du sort le font tomber dans la pauvreté qu'il gagne la sympathie de l'auditoire et de l'auteur.
7. *nez* est le cas sujet masculin singulier de l'adjectif *net*.
8. Le *lechierres* (cas sujet de *lecheor*) est l'homme impudique, le débauché, mais aussi le gourmand, le parasite (FEW vol. 16 p. 457a). Ce sens nous paraît adapté pour la situation décrite ici.
9. La locution adverbiale *a merveille* marque le degré supérieur d'une chose au sens de « très, extrêmement ».



mais le diable, toujours aux aguets<sup>10</sup>,  
entreprit de se jouer d'eux à tel point  
20 qu'il les fit sombrer dans la pauvreté.  
Guillaume fut contraint d'emprunter.  
Il n'eut plus la possibilité de s'arrêter à la table des changeurs.  
Il se rendit à la foire de Provins<sup>11</sup>  
24 et y apporta quatre-vingts  
livres de bonne monnaie de la ville.  
Il s'en retourna ensuite par Amiens.  
Il acheta du drap et s'en revint<sup>12</sup>.  
28 Parce qu'il avait fait de bonnes affaires,  
il manifestait beaucoup de joie,  
mais des voleurs surveillaient la route,  
le passage et le chemin.  
32 Ses voisins étaient repartis,  
mais lui resta en arrière de deux journées  
parce qu'il amenait un grand chargement,  
mais son valet et lui n'avaient pas beaucoup cheminé  
36 quand ils entrèrent dans la forêt  
à l'endroit où se trouvaient les voleurs  
qui dépouillaient les marchands.  
Quand ils virent venir Guillaume,  
40 ils allèrent de tous côtés s'emparer de lui.  
Ils le renversèrent au bas de son cheval.  
Ils ne lui causèrent pas d'autre mal,  
si ce n'est qu'ils lui volèrent sa bourse,  
44 puis ils aperçurent au milieu du chemin  
son serviteur qui venait après lui,  
conduisant la bête de somme.  
Les vils brigands l'attaquèrent.  
48 Ils le tuèrent à coups de couteaux.  
Quand Guillaume le vit mourir,  
il se mit à fuir à pied.  
Guillaume s'enfuit à pied.  
52 Désormais, sa situation n'était guère florissante

<colonne b>

car ceux qui lui avaient confié  
l'argent qu'ils devaient recevoir  
à son retour de la foire  
56 lui dirent : « C'est une sale affaire !  
Qu'avez-vous fait de notre argent ?

10. Jean Dufournet donne au verbe *veillier* le sens d'« être éveillé » (DMF I-A) et traduit « qui ne dort jamais ». Nous proposons de traduire par « être en éveil, être vigilant » (DMF-I-B).

11. Cette foire attirait les foules au Moyen Âge ; elle sert également de toile de fond au fabliau de *Boivin de Provins*.

12. En ancien français, l'imparfait peut avoir une valeur perfective et équivaloir au passé simple (Buridant *Grammaire* § 296).



Rendez-le-nous promptement ! »  
Guillaume dit à ses voisins :  
60 « Seigneurs, je possède encore deux moulins  
qui broient beaucoup de farine.  
Ne soyez pas si durs !  
Prenez-les et laissez-moi en paix  
64 jusqu'à ce que j'aie retrouvé du bien. »  
Il les leur donna et ils partirent  
car ils étaient payés selon leur convenance,  
et il resta avec sa femme  
68 qui était une très courtoise dame<sup>13</sup>.  
Parce qu'il la vit affligée,  
il déclara : « Idoine, chère amie<sup>14</sup>,  
si notre Seigneur a consenti  
72 à ce que je perde ma richesse,  
Il est encore là où Il a coutume de se trouver.  
Il nous aidera bien s'Il le veut.  
— Certes, cher seigneur, répondit-elle,  
76 je ne sais que dire, par Dieu<sup>15</sup> !  
Je suis consternée par votre perte  
et le serviteur qui est mort  
a été bien mal récompensé !  
80 Mais puisque vous êtes vivant, je ne me soucie pas de  
[cette perte  
car on peut retrouver ce qu'on a perdu,  
alors que nul ne peut ramener un mort à la vie. »  
Ils restèrent ainsi cette nuit-là.  
84 Le lendemain, avant midi,  
Idoine alla à l'abbaye  
prier le fils de sainte Marie  
pour qui l'église était fondée.  
88 Elle avait allumé un cierge  
afin que le Seigneur Dieu lui vînt en aide  
et offrît un gain pécuniaire à son époux.  
Elle déposa le cierge sur l'autel.  
92 De ses yeux qui semblaient des étoiles  
elle pleura et elle poussait, du fond du cœur, de si  
[profonds soupirs  
qu'elle ne parvenait pas à dire sa prière<sup>16</sup>.  
Le sacristain l'écouta ;  
96 il l'aimait depuis longtemps.  
Il s'avança et la salua :  
« Dame, dit le moine, soyez la bienvenue !

13. Jean Dufournet ajoute un octosyllabe après ce vers : *Belement l'avoit aresnie* qu'il emprunte au manuscrit D (BnF fr. 19152).

14. Jean Dufournet ajoute un octosyllabe après ce vers : *Por Dieu, ne vos esmaiez mie* qu'il tire du manuscrit d (BnF fr. 14971).

15. Littéralement : « aussi vrai que je demande à Dieu de m'aider. »

16. *lut* est le passé simple de *loisir*, « avoir la possibilité, pouvoir ».



C'est un plaisir de vous rencontrer<sup>17</sup> ! »  
100 Elle ne fut pas gênée,  
mais essuya ses yeux et lui répondit :  
« Seigneur, que Dieu vous donne du bien !

[23r]

<colonne a>

— Du bien, dame ? reprit le sacristain.  
104 Je ne demande ni plus ni moins,  
en fait de bien, que de vous tenir  
avec moi en un lieu isolé<sup>18</sup> !  
J'aurais alors accompli  
108 ce que j'ai longtemps désiré !  
Je suis le trésorier de ces lieux  
et je vous donnerai une généreuse récompense.  
Vous aurez cent livres de mon argent<sup>19</sup> :  
112 vous pourrez en vivre fort largement  
et acquitter une partie de vos dettes.  
J'ai bien entendu vos plaintes. »  
Idoine l'entendit parler des cent livres.  
116 Elle commença à réfléchir  
pour savoir si elle les prendrait ou non  
car cent livres constituent un beau présent,  
mais elle aimait d'un grand amour  
120 maître Guillaume le changeur<sup>20</sup>.  
Elle se dit alors tout bas :  
« Je ne les accepterai pas sans sa permission. »  
Le moine lui parla à nouveau<sup>21</sup> :  
124 « Il y a bien trois ans que je vous aime.  
Certes, jamais ma main ne vous  
a touchée, mais désormais, elle le fera. »  
Il la prit alors par le cou et l'embrassa.  
128 Il lui donna un baiser de force.  
Idoine se recula  
et dit : « Cher seigneur, vous ne devriez pas  
faire le galant dans cette église<sup>22</sup> !

17. Littéralement « soyez la bien trouvée ».

18. Jean Dufournet ajoute *leu* devant *requoi*, car il a refusé d'éditer *tenissë*. Le terme *requoi* peut être un substantif « lieu calme », « endroit retiré ».

19. La suite du texte prouve que ce moine luxurieux n'hésite pas à se servir dans la caisse de l'église et qu'il détourne les dons des paroissiens au profit de ses activités privées.

20. La situation de ce fabliau est proche de celle d'*Estormi* : un couple, jadis riche, tombe dans la misère. L'épouse suscite le désir d'un homme d'Église qui lui propose de l'argent si elle se donne à lui. Elle dit tout à son mari et ils attirent le prêtre ou le sacristain chez eux afin de garder l'argent.

21. *aresonne* est une rime isolée, qui fait suspecter un manque dans la copie. Jean Dufournet ajoute après ce vers : *Dame, fet il, par nostre gonne, / Je ai de vos mout grant pitié, / Longuement m'avez travaillé.* Ces vers sont tirés du manuscrit B (Berne 354).

22. Non seulement le moine déroge aux règles de son ordre en convoitant sexuellement une femme, mais il ne respecte pas le caractère sacré de l'Église en s'y livrant à ses galanteries.



- 132 Je m'en irai chez moi  
parler à mon époux  
et je lui demanderai son avis.  
— Dame, dit-il, je suis extrêmement surpris  
136 que vous lui demandiez son avis.  
— Ne vous inquiétez pas ! dit-elle.  
On fait beaucoup pour de l'argent !  
Je pense enjôler si bien mon époux  
140 que j'accéderai à votre prière. »  
Le moine tira alors une aumônière<sup>23</sup>.  
Il s'y trouvait dix sous qu'il lui tendit.  
Idoine les prit volontiers.  
144 Il la recommanda à Dieu et elle en fit autant.  
Tous deux se séparèrent ainsi.  
Idoine revint à sa demeure  
où il n'y avait ni pain ni sel  
148 car ils étaient opprimés par Pauvreté  
et par la perte qu'avait subie  
messire Guillaume dans la forêt.  
Elle parla tandis qu'il se taisait.  
152 « Seigneur, écoutez-moi !

<colonne b>

- Je vous confierai un projet<sup>24</sup> :  
grâce à lui, vous serez, je crois, considéré comme riche  
avant que deux ans ne se soient écoulés<sup>25</sup>.  
156 — Dame, de quelle manière ? »  
Elle tira alors l'aumônière  
que le moine lui avait donnée.  
Elle l'ouvrit rapidement<sup>26</sup>.  
160 Elle contenait dix sous, qu'elle lui tendit.  
Guillaume les prit volontiers.  
Elle dit ensuite à Guillaume : « Seigneur,  
par Dieu, ne vous courroucez pas  
164 si je vous dis un secret. »  
Elle lui conta de bout en bout  
comment le moine l'avait prié d'amour  
quand il l'avait rencontré à l'église

23. Nous maintenons dans la traduction le terme *aumônière*, encore attesté de nos jours, car il s'agissait d'une bourse qui, à l'origine, devait recueillir l'argent destiné aux pauvres. L'emploi de ce substantif par l'auteur complète le portrait du moine englué dans les préoccupations terrestres et oubliés de ses devoirs.

24. Jean Dufournet donne à *conseil* son sens habituel et traduit : « je vais vous donner un conseil ». Le NRCF pense que le terme pourrait être employé dans le sens de « convention secrète » (vol. 7 p. 361) et traduit « je vais vous révéler un arrangement ». Nous avons préféré le sens de « plan, projet » qui nous semble en accord avec le contexte (DMF II-B.3.b).

25. Littéralement : « vous ne verrez pas passer deux ans. »

26. Jean Dufournet remplace les deux vers qui suivent dans le manuscrit de Berlin 257 par un couplet d'octosyllabes : *Les deniers prist qu'il y trouva :/.X. sols i ot, bien les conta*. Il l'emprunte au manuscrit p (Paris, Arsenal, 3527).



168 et comment il lui avait promis cent livres.  
À ces mots, Guillaume se mit à rire<sup>27</sup>  
et il déclara que par tout le trésor  
d'Octavier ou de Nabugor<sup>28</sup>  
172 il n'accepterait pas qu'un homme<sup>29</sup>  
la connût charnellement<sup>30</sup>.  
Il préférerait mendier son pain  
et mourir de faim à terre !  
176 Quand Idoine l'entendit,  
elle lui répondit de très belle façon :  
« Seigneur, si quelqu'un savait  
trouver une ruse de façon à pouvoir<sup>31</sup>  
180 tromper le sacristain  
pour parvenir à s'emparer de ses derniers,  
ce serait bien, me semble-t-il.  
Pour rien au monde, il ne s'en plaindrait  
184 ni au prier, ni à l'abbé.  
— C'est une bonne idée<sup>32</sup> ! répondit Guillaume.  
Je voudrais volontiers  
que nous ayons les deniers  
188 à condition qu'il n'ait pas  
de contact charnel avec vous.  
Il ferait bon de s'en occuper.  
Quel plan pourrions-nous concevoir ?  
192 — Seigneur, je m'en occuperai.  
Écoutez ce que je dirai.  
Je me rendrai au matin à l'église.  
J'irai m'asseoir et m'arrêter  
196 juste devant l'autel de saint Martin.  
Si je puis parler au sacristain,  
je lui dirai de venir avec moi  
et de tenir la promesse  
200 qu'il m'a faite — et il la tiendra :  
je sais bien qu'il viendra volontiers ! —  
et d'apporter avec lui sa bourse

27. Le verbe *rire* en ancien français est ambigu et peut se traduire par « sourire » (comme le fait ici Jean Dufournet) ou par « rire ». Nous pensons que le comportement luxurieux du moine fait rire Guillaume qui sait pouvoir compter sur la fidélité de son épouse et qu'il se réjouit des perspectives financières qui s'offrent ainsi à lui. Il pourrait cependant s'agir également d'un rire jaune, d'un rire amer.

28. Octavier, l'empereur Auguste, premier empereur de Rome, était souvent cité en exemple pour sa richesse par les textes médiévaux. Le nom de Nabugor fait sans doute référence à un émir oriental (voir le NRCF vol. 7 p. 361-362). Jean Dufournet pense qu'il s'agit plutôt de Nabuchodonosor.

29. Littéralement : « un homme né », « un homme vivant ».

30. Littéralement : « fût intime charnellement avec elle ».

31. Notre traduction s'éloigne syntaxiquement de la phrase médiévale, afin d'alléger la construction. L'ancien français débute par une proposition subordonnée relative au subjonctif imparfait (littéralement : « celui qui saurait... ») à valeur hypothétique, dans laquelle sont enchâssées deux subordonnées consécutives (*que l'en peüst ...* « de sorte que l'on pût » et *si ... c'on peüst ...* « si bien que l'on pût... »).

32. Littéralement « vous n'avez pas plaisanté ».



[23v]

<colonne a>

toute remplie de monnaie.  
204 — Dame, c'est ce qu'on verra.  
Maudit celui qui s'y dérobera !  
— Certes, ce ne sera pas moi<sup>33</sup> ! dit-elle.  
— Dame, il est très tard.  
208 Nous devrions bien penser désormais  
à ce que nous mangerons pour le souper.  
— Seigneur, vous avez raison.  
Allez immédiatement acheter  
212 les mets qui pourraient vous plaire<sup>34</sup> ! »  
Elle lui donna aussitôt les dix sous.  
Guillaume se rendit aux boutiques<sup>35</sup>.  
Il acheta une grande quantité de pain et de viande,  
216 puis s'en revint chez lui.  
Idoine interpella le serviteur  
qu'elle avait envoyé chercher du vin,  
du poivre et du cumin.  
220 Elle prépara elle-même la sauce,  
puis ils s'assirent de bon cœur<sup>36</sup>.  
Ils mangèrent en privé,  
avec leur serviteur seulement<sup>37</sup>.  
224 Après avoir bu et mangé,  
ils se couchèrent quand ce fut le moment ;  
ils s'embrassèrent et s'étreignirent.  
Jamais cette nuit-là ils ne parlèrent  
228 de pauvreté ou de privation  
car ils étaient très heureux dans les bras l'un de l'autre.  
Au matin, lorsqu'il fit jour,  
Idoine se vêtit et se chaussa.  
232 Une fois prête,  
bien vêtue et ayant noué  
sa belle guimpe<sup>38</sup> de soie,

33. Nous comprenons que *qui s'en faudra* est repris, de manière sous-entendue, dans le vers suivant, avec le verbe viciaire *être* nié au futur. Littéralement : « En vérité, celui qui se dérobera ne sera pas moi. »

34. L'ancien français utilise une comparative introduite par *tel... com.*

35. *estaus* est le cas régime pluriel de *estal*, « table où un marchand expose sa marchandise » (DMF II-B.1).

36. Jean Dufournet traduit « pleins de tendresse ». Nous proposons de prendre la locution adverbiale dans le sens de « de bon gré, de bon cœur, volontiers » (DMF A-3.a), car ce couple affamé par la pauvreté a sans doute hâte de dîner. Mais la syllepse de sens est possible. Dans ce cas, *par amour* signifierait simultanément « de bon gré » et « amoureusement ».

37. Nous considérons *li garchon* comme un cas sujet singulier. On aurait attendu *li gars* (le substantif possède deux bases : *li gars/ le garçon*). La forme *li garchon* résulte sans doute d'une extension du cas régime sur le cas sujet.

38. La guimpe était la pièce de fine toile blanche, en lin ou en soie, encadrant le visage et retombant sur le cou et la poitrine.



elle se mit en route droit à l'église,  
236 mais avant qu'elle n'y fût entrée,  
la messe était déjà chantée  
et les gens qui y avaient assisté  
sortaient de l'église.  
240 Idoine s'avança.  
Elle s'arrêta aussitôt, droit devant saint Martin,  
pour prier.  
Le moine vint guetter  
244 pour voir quand elle viendrait.  
Il fut extrêmement heureux lorsqu'il l'aperçut.  
Il s'avança et lui déclara :  
« Le délai que vous m'imposez me pèse beaucoup !  
248 Dites-moi vos pensées  
car je suis si fou<sup>39</sup> de vous  
que je n'ai ni bu ni mangé  
depuis hier matin, quand je vous ai parlé !  
252 — Ne vous inquiétez pas, répondit-elle,

<colonne b>

mais soyez tout à fait rassuré,  
car cette nuit, dans mon lit,  
vous prendrez votre plaisir avec moi  
256 si vous respectez votre promesse. »  
Le moine répondit aussitôt :  
« Dame, ne doutez plus  
que je n'y apporte cent livres ou plus.  
260 Il est bien juste que je les y apporte  
car si je peux jouir de vous,  
je ne désire ni ne demande rien de plus,  
par la foi que je dois au Dieu tout-puissant ! »  
264 Il lui donna une grande quantité d'argent  
pour acheter des victuailles,  
puis elle<sup>40</sup> prit congé et s'en retourna.  
Et l'autre s'occupa de son affaire<sup>41</sup>  
268 et s'évertua à fouiller les boîtes, les armoires  
et les écrins des reliquaires  
où les gens qui avaient entendu l'office  
avaient<sup>42</sup> déposé leur offrande.  
272 Il en remplit une bourse

39. Sur le sens de *rage*, « folie », voir FEW vol. 10 p. 8b.

40. Jean Dufournet traduit « puis il prit congé ». Il nous semble que, si le sujet de *prend congé* et *s'en repere* était le même que le sujet de *pense de son afere* (i.e. le moine), l'ancien français n'aurait pas besoin de recourir au démonstratif *cil* au vers 267, dont la présence matérialise un changement de sujet.

41. Le verbe *pense* est construit en anacoluthie avec un premier COI, le groupe nominal *de son afere*, et un second, le groupe à l'infinitif *de cerchier boites*...

42. Le groupe nominal *la gent* est un singulier collectif. Il peut donc être suivi d'un verbe au pluriel.



et il ne mentit pas en disant  
qu'il y aurait<sup>43</sup> bien cent livres,  
car s'il avait pu en faire entrer encore,  
276 il en aurait mis davantage !  
Le malheureux était tout joyeux  
alors qu'il allait à la rencontre de<sup>44</sup> son infortune.  
Idoine ne tarda plus  
280 à préparer<sup>45</sup> à manger.  
Guillaume dîna le tout premier  
et alla sa coucher dans son lit  
pour mettre le moine en dérouté<sup>46</sup> ;  
284 il portait à la main un gourdin<sup>47</sup>  
qu'il avait emprunté à un serviteur.  
Quand les moines de l'abbaye  
eurent chanté et dit les complies,  
288 ils allèrent se coucher dans le dortoir.  
Le moine resta dans l'église.  
Sachez qu'il ne se coucha pas,  
mais qu'il se souvint de son amie.  
292 Il sortit alors sans être vu<sup>48</sup>  
par une porte, très discrètement.  
Il se rendit droit à la maison de Guillaume  
où il avait ourdi son affaire<sup>49</sup>.  
296 Il vint à la porte et appela,  
et Idoine lui ouvrit,  
puis referma après lui.  
Les voilà tous deux dans la maison  
300 tandis que Guillaume était couché dans le lit.  
Le moine but et mangea  
en privé avec son amie

[24r]

&lt;colonne a&gt;

qui lui sera vendue fort cher !  
304 « Cher et doux ami, lui dit-elle,

43. Le NRCF interprète, comme nous, ce *n'* devant *i eüst* comme un adverbe explétif dont la présence s'explique par le sémantisme du verbe *mentir* introduisant la proposition subordonnée complétive.

44. *encontre* est une préposition signifiant « en direction de », « à la rencontre de ».

45. *apareut* est le subjonctif présent de *apareillier*.

46. Le verbe *desbareter* signifie « mettre en fuite, mettre en dérouté », « vaincre, déconfire », et par extension « décontenancer ». Les trois sens pourraient convenir dans ce vers : voir Guillaume dans le lit où il espère coucher avec sa femme aurait de quoi décontenancer le moine et le mettre en fuite. C'est également ainsi que Guillaume parviendra à le vaincre. Dans le doute, nous avons choisi la première traduction. Le NRCF traduit « dans l'intention de défaire le moine. »

47. Le substantif *gibet* pouvait faire référence à un bâton court avec une crosse (DMF B-3).

48. L'adverbe *priveement* signifie « en privé », « sans témoin », « discrètement », sens qui rejoint le sens de l'adverbe *coiement*. Pour rendre les deux termes, Jean Dufournet choisit de transformer le deuxième adverbe en adjectif qualificatif de *postiz* « par une porte dérobée ».

49. Pour le sens de l'expression *bastir un plait*, « ourdir, tramer », voir DMF D-2.



où est ce que vous m'avez promis ?  
— Prenez cette bourse, lui répondit le moine,  
et gardez-la :  
308 elle contient facilement cent livres !  
Je ne mentirais pour rien au monde ! »  
Idoine alla les ranger,  
puis elle aperçut près de l'âtre  
312 les clés que le moine y avait lancées.  
Il les avait jetées sur le banc.  
Idoine était extrêmement belle.  
Sa beauté mettait le moine à la torture.  
316 Il se leva et voulut la posséder  
près des flammes du foyer<sup>50</sup>  
quand elle cria : « Au nom de Dieu, pitié !  
Nous serions tous deux déshonorés  
320 car je crains que les gens qui passent par cette rue  
ne nous voient.  
Vous me mènerez<sup>51</sup> dans cette chambre.  
Vous accomplirez là vos volontés. »  
324 À ces mots, le moine se leva  
et sachez bien qu'il était très contrarié  
qu'elle le fit ainsi patienter.  
Il entra aussitôt dans la chambre.  
328 Il la jeta renversée sur un lit.  
Guillaume bondit pour s'interposer  
et lui dit : « Moine, par saint Paul,  
sachez que je vous tiens pour fou  
332 de vouloir déshonorer ma femme.  
Je serais vraiment un misérable  
si je vous le permettais !  
Que le Seigneur Dieu ne jette jamais plus les yeux  
336 sur celui qui vous le permettra ! »  
Le moine se releva à ces mots.  
Il voulut agripper Guillaume, mais ce dernier lui donna  
un tel coup de gourdin qu'il l'assomma,  
340 et quand il l'eut ainsi assommé,  
il réitéra son coup  
et le frappa à nouveau à la tête<sup>52</sup>  
de sorte qu'il en fit jaillir la cervelle,  
344 et le moine tomba à terre.  
C'est ainsi qu'un fou cherche sa mort !  
Quand Idoine le vit mourir,  
elle soupira du fond du cœur :

---

50. Le substantif *roust* est le déverbal de *rôtir*, « exposer à une forte chaleur », « faire cuire à feu vif ». On pourrait traduire *le foier en roust* par « le foyer ardent ».

51. Jean Dufournet édite *mettez*. Nous lisons *merrez*, forme du futur pour *menerez*. Le *e* précédant *r* a chuté et le *n* s'est assimilé au *r*.

52. Le *haterel* est la nuque et, par extension, la tête. Voir DMF *par ce haterel* « sur cette tête », « sur ma tête ».



348 « Hélas, malheureuse,  
puissé-je être à Babylone !  
Pauvre infortunée,  
c'est pour mon malheur que je suis née  
352 puisqu'à cause de moi, une telle affaire s'est déroulée !

<colonne b>

Guillaume, pourquoi as-tu agi ainsi ?  
— Dame, j'avais peur,  
en le voyant si grand,  
356 qu'il ne me saisît avec ses bras.  
Aimiez-vous donc le sentir  
prendre son plaisir entre vos jambes ?  
À présent, nous n'avons plus qu'à fuir  
360 et aller en terre étrangère  
assez loin pour qu'on ignore où nous chercher !  
— Seigneur, nous ne pouvons pas le faire  
et je vous dirai pourquoi :  
364 les portes du bourg sont fermées  
et les veilleurs montés en haut des murailles. »  
Tandis qu'elle pleurait, Guillaume réfléchit.  
Les pensées d'un fou n'ont guère de résultat<sup>53</sup>.  
368 Quand Guillaume eut un peu délibéré,  
il redressa la tête et parla :  
« Idoine, chère amie,  
par où est-il venu de l'abbaye ?  
372 — Seigneur, par la porte  
qui est du côté de la palissade.  
J'ai vu à l'instant les clés sur le banc ! »  
Guillaume saisit un drap blanc  
376 et banda la tête du moine,  
puis il le chargea sur son dos.  
Il partit avec le moine,  
suivi de dame Idoine.  
380 Même si on avait dû lui trancher la tête,  
elle ne serait pas rester seule à cet endroit,  
mais elle s'assit sur un rebord de fenêtre.  
Guillaume fut habile  
384 à venir droit à la porte  
par où le moine était arrivé.  
Il le mit à terre, ouvrit  
la porte, puis le chargea à nouveau sur son dos.  
388 Il entra dans un sentier  
par où les moines allaient pisser<sup>54</sup>.

---

53. Littéralement : « Il reste beaucoup de ce que pense un fou ». C'est un proverbe signalé par le DMF (*remanoir* A-3).

54. Le fabliau accorde une petite place au comique scatologique. Le vocabulaire utilisé reste



Il pénétra directement dans la pièce  
où l'on soulage le mal de ventre,  
392 puis il l'assit sur le premier trou  
et regarda vers la porte.  
Il vit reposer là un fagot de foin  
dont les moines, au sortir  
396 de la pièce, s'essuyaient le bas des reins<sup>55</sup>.  
Guillaume ne fut pas discourtois.  
Il confectionna de quoi se torcher et le lui enfonça  
dans le poing, puis il repartit  
400 par le fond<sup>56</sup> d'une ancienne rue.  
Il avait tellement peur qu'il était couvert de sueur.  
Il retrouva Idoine, sa femme,

[24v]

<colonne a>

en proie à une intense frayeur<sup>57</sup>.  
404 Ils rentrèrent tous deux chez eux  
et se rassurèrent<sup>58</sup> beaucoup.  
Ils pensaient bien être débarrassés  
du moine qu'ils avaient tué.  
408 Le moine, qui avait reçu le funeste coup,  
était assis, la gueule ouverte,  
et les autres se trouvaient au dortoir.  
Dans un lit près du réfectoire  
412 était étendu le prieur de l'abbaye.  
Il avait trop mangé<sup>59</sup>, et il ne pouvait plus  
se retenir d'aller  
en un lieu où vider ses intestins.  
416 Il entra alors dans les latrines.  
Au premier trou qu'il trouva,  
il s'arrêta pour se vider.  
Il commença alors à retrousser son habit.  
420 Haussant la tête, il aperçut  
le sacristain qui avait été tué  
et ne bougeait absolument pas<sup>60</sup>.

---

néanmoins familier, mais non obscène.

55. On note l'emploi métonymique de *reins* pour *postérieurs* afin de masquer l'obscénité de la scène.  
56. Le *funz* (« le fond ») est, d'après le NRCF, la rigole centrale servant à l'écoulement des eaux dans les rues médiévales. Reid propose pour l'adjectif *viez* (« vieux, vieille ») le sens de « peu fréquenté, désert ».  
57. Le lecteur moderne s'étonne peut-être que les deux personnages manifestent de la peur alors qu'ils se sont débarrassés du cadavre du moine, mais ils craignent encore que leur crime soit découvert.  
58. Jean Dufournet donne au verbe pronominal *se conforter* le sens de « se réjouir », mais cette joie nous semblerait prématurée après des vers insistant sur la peur ressentie par les protagonistes. Nous préférons donc le sens de « s'apporter un réconfort, un soutien moral, se réconforter, se consoler, se rassurer » (DMF C-1 et 2.)  
59. Sans y toucher, l'auteur continue d'égratigner l'image du clergé régulier : après le péché de luxure, voici le péché de gourmandise. Il n'est cependant pas question de vouloir réformer les mœurs de l'Église et l'évocation de ces vices sert essentiellement l'intrigue, ce qui limite la satire.  
60. Littéralement : « qui ne bougeait ni pied ni main ».



« Ah, s'exclama-t-il, comme est digne de mépris  
424 le sacristain qui dort ici !  
S'il le paie cher demain quand nous serons au chapitre,  
ce ne sera<sup>61</sup> pas à tort.  
S'il avait manqué à ses devoirs lors de la lecture de l'épître<sup>62</sup>,  
428 il n'aurait pas commis de faute plus grave ! »  
Il lui fit signe pour le réveiller :  
« Maître sacristain, dit le prieur,  
vous feriez mieux de dormir au dortoir  
432 que dans ces latrines !  
Maudites soient vos activités<sup>63</sup>  
qui vous ont ainsi déshonoré !  
Je préférerais avoir la cuisse brisée  
436 et le corps brûlé sur un bûcher ardent<sup>64</sup>  
plutôt que de dormir en un lieu si infâme ! »  
Quand il eut fait ce qu'il voulait<sup>65</sup>,  
il s'approcha du sacristain et dit :  
440 « Maître sacristain, réveillez-vous ! »  
Et l'autre, qui était tout à fait<sup>66</sup> mort,  
tomba tout de travers,  
renversé sur la planche du lieu d'aisance.  
444 Quand le prieur le vit tomber<sup>67</sup>,  
il s'exclama : « Qu'est-ce, par le saint Esprit ?  
Ce moine est-il donc mort ?  
J'avais vraiment tort  
448 de m'occuper de lui !  
C'est pour mon malheur que je suis venu ici aujourd'hui !  
Dieu, comment trouver ce que je dois faire ?  
Il s'est querellé avec moi l'autre jour  
452 et moi avec lui, en vérité<sup>68</sup> !

<colonne b>

Voilà qu'on dira devant l'abbé  
que je l'ai tué par trahison ! »

- 
61. L'ancien français utilise le présent dans l'apodose du système hypothétique pour en renforcer l'actualisation.
62. Le NRCF explique (vol. 7 p. 366) que l'une des tâches du sacristain consistait à placer le livre rassemblant les textes sacrés sur le pupitre de l'abbaye et à indiquer par un signet l'endroit où devait débiter la lecture.
63. Le substantif *gaaigne* signifie littéralement « le gain, le butin », mais comme le remarque le NRCF, ce sens paraît vraiment insatisfaisant dans ce contexte. Le Tobler Lommatzsch s'appuie sur ce vers pour proposer le sens de « Arbeit, namentlich Landarbeit » (vol. IV, 6). Il s'est sans doute produit un déplacement par métonymie à partir du sens de « gain, profit, affaire », vers « ce qui permet de faire des affaires », « le travail », « les activités ».
64. Littéralement : « ma cuisse serait brisée et mon corps brûlé... avant que je ne dorme... »
65. L'auteur use d'une nouvelle périphrase pour éviter l'obscénité scatologique.
66. Sur ce sens de la locution verbale *a estrous*, voir le FEW vol. 3 p. 335a.
67. *chaer* est une forme de l'infinitif *cheoir*.
68. En arrière-plan se dessine une description à charge du clergé régulier et des mesquineries, des tensions, des rivalités composant la vie des moines.



Le prieur était abasourdi.  
456 Il ignorait comment agir et réfléchit  
à la manière dont il pourrait venir à bout de la situation.  
Il dit alors qu'il le porterait  
dans le bourg et le laisserait  
460 devant la porte de quelque bourgeoise,  
la plus belle, la plus courtoise  
qui fût dans tout le fief<sup>69</sup>,  
et qu'au matin les gens diraient  
464 qu'on l'aurait tué à cet endroit.  
Il bougea donc le moine.  
Il le chargea droit<sup>70</sup> sur son dos  
et partit<sup>71</sup> ensuite,  
468 puis il le<sup>72</sup> porta directement à la maison  
où le moine avala le poison  
dont, à jamais, il guérirait<sup>73</sup> trop tard.  
À présent, je prie Guillaume d'être sur ses gardes  
472 car si on trouve le moine à cet endroit au matin,  
je pense que sa mort sera proche !  
Guillaume et Idoine étaient couchés  
— ils avaient vraiment été épouvantés  
476 et ils se reconfortaient au mieux —  
quand une rafale de vent  
frappa les vêtements du moine,  
les<sup>74</sup> soulevant et les remuant.  
480 Elle les fit heurter à la porte.  
« Par saint Omer, s'exclama Idoine,  
seigneur Guillaume, levez-vous !  
Il y a je ne sais qui à notre porte !  
484 Il nous a épiés toute la nuit ! »  
Guillaume se redressa alors.  
Il saisit aussitôt son gourdin.  
Il s'en vint hâtivement à la porte.  
488 Elle fut ouverte bien vite,  
et le moine, qui avait été tué,  
s'écroula sur la poitrine de Guillaume

69. Le *tenement* est, en droit féodal, le domaine tenu en fief, le fief, et par extension, le domaine, les terres, le lieu.

70. Jean Dufournet préfère donner à la locution adverbiale *tot droit* une valeur temporelle.

71. *tormoit* est un nouvel exemple d'imparfait doté d'une valeur perfective (aspect borné, non-sécant ou global).

72. *sel* est l'enclise de *se* (adverbe de phrase) suivi de *le*, pronom personnel complément.

73. *garra* est le futur de *garir* qui est devenu le verbe *guérir*. Jean Dufournet lui donne le premier sens que le verbe possédait dans l'ancienne langue, « garantir, protéger » (DMF A-) et suppose un emploi passif « dont il sera garanti trop tard ». Nous proposons de donner au verbe son sens de « recouvrer la santé » (DMF B-).

74. Jean Dufournet remplace *le* par *se*. Nous comprenons que le pronom personnel *le* reprend le terme *dras*, bien qu'il soit utilisé au pluriel dans le vers précédent. De fait, le substantif *drap* au pluriel pouvait se traduire par « l'habit, le vêtement » au singulier. Il ne nous paraît pas vraisemblable qu'une rafale de vent, si forte soit-elle, parvienne à soulever le cadavre d'un moine gros et gras.



qui tomba sur le dos.  
492 Quand il se sentit à terre,  
il se demanda avec beaucoup d'étonnement ce qui se passait.  
Il cria bien haut à sa femme :  
« Idoine, aide-moi !  
496 Je ne sais ce qui est tombé sur moi !  
Que je sois maudit de Dieu  
si c'est un homme et que je ne le tue pas ! »  
Idoine bondit du lit, toute nue.  
500 Elle courut allumer le feu.  
Elle vit le moine et l'examina :  
« Guillaume, nous sommes trahis<sup>75</sup> !  
[C'est le sacristain qui est étendu ici !]

[25r]

<colonne a>

— Dame, vous dites vrai.  
504 Maudits soient une intelligence dévoyée<sup>76</sup>,  
la convoitise et la trahison  
car il n'en peut venir que du mal !  
— Est-il bien mort ? — Certes, oui ! »  
508 Ils étaient très surpris l'un et l'autre,  
et affirmaient que c'étaient des démons  
qui l'avaient rapporté là<sup>77</sup>.  
Guillaume s'empara de lui derechef  
512 et Idoine lui donna une lettre  
où les noms de Dieu étaient écrits<sup>78</sup>,  
et il la prit bien volontiers  
car il s'y fiait tout particulièrement.  
516 Il repartit avec le moine  
jusqu'au moment où il parvint au tas de fumier  
de messire Thibaud, le monnayeur<sup>79</sup>,

- 
75. Le couplet d'octosyllabes est incomplet. Le copiste a manifestement oublié un vers en passant du verso du folio au recto. Comme ce vers est essentiel à la compréhension de la scène qui suit, nous l'ajoutons.
76. Jean Dufournet corrige *savoir* en *avoir*. Le NRCF estime que *mavés savoir* se rapporte à « l'habileté malhonnête avec laquelle a été préparé le guet-apens » (vol. 7 p. 369). Nous nous demandons si *mavés savoir*, *covaitise* et *traïson* ne concernent pas l'attitude du moine qui s'est servi des connaissances acquises par son éducation religieuse pour essayer de séduire Idoine grâce à sa faconde et sa maîtrise du langage, qui a convoité le bien d'autrui, et qui était prêt à enfreindre les liens sacrés du mariage pour assouvir son désir.
77. On retrouve ici la même croyance populaire que dans *Estormi* ou les *Trois dames de Paris*, selon laquelle les démons détenaient le pouvoir d'investir le corps des morts et de leur donner l'apparence de la vie.
78. Ce talisman est évoqué dans d'autres textes médiévaux comme le *Conte du Graal*, où l'ermite apprend à Perceval une prière où il y avait *asez des nons Nostre Seignor/ tuit li meillor et li greignor/ que nomer ost ja boche d'ome* (v. 6263-6265 édition F. Lecoy).
79. Jean Dufournet corrige *monnoier* en *motoier*. Le terme réapparaît au vers 593 (de l'édition de Jean Dufournet) pour désigner le même personnage et cette fois, Jean Dufournet ne le corrige pas dans le texte, mais indique en note qu'il faut lire *metoier*. Le NRCF explique que les fonctions de manieur d'argent et de métayer ne s'excluaient pas dans les villes médiévales (vol. 7 p. 369) : « Thibaud est un manant qui tient en métayage les champs de blé appartenant



qui surveillait les champs de blé des moines  
520 et possédait de pleins pots d'argent  
et beaucoup d'autres richesses.  
Il avait fait un grand jambon  
d'un porc qu'il avait tué après l'avoir  
524 engraisé toute la saison chez lui,  
et il l'avait suspendu pour le faire sécher.  
Un vaurien le lui avait volé  
le soir précédent et l'avait caché  
528 dans le fumier de maître Thibaud.  
Il n'avait pas trouvé d'autre moyen de se tirer d'affaire<sup>80</sup>.  
Guillaume, portant le moine,  
fit un arrêt près du fumier.  
532 Sachez qu'il était épuisé  
de le porter à travers la ville.  
Il réfléchit à la ruse  
qui lui permettrait de s'en débarrasser au mieux.  
536 Il voulut l'enterrer dans le tas de fumier  
et l'y laisser<sup>81</sup>.  
Il mit alors le moine à terre.  
Il creusa un grand trou avec sa main  
540 pour enfouir le sacristain.  
Il sentit le cochon que le voleur avait enfoui  
et en fut très surpris.  
Il crut voir apparaître un manteau noir<sup>82</sup> de moine  
544 et commença à en défaire les liens<sup>83</sup>.  
« En vérité, dit Guillaume,  
il y a ici un autre moine noir<sup>84</sup>  
dont l'habit noircit beaucoup, me semble-t-il !  
548 Je vais les mettre tous les deux ensemble. »  
Il voulut le faire, mais n'y parvint pas.  
« Par le noble saint Lot, que se passe-t-il ?  
demanda Guillaume. Il n'y entrera donc pas<sup>85</sup> ? »  
552 Il se dit alors qu'il verrait

---

à l'abbaye tout en s'occupant d'opérations financières ».

80. Sur le sens à donner à *essoigne*, voir le NRCF, vol. 7 p. 369 : « moyen de se tirer d'affaire », « moyen d'arriver à son but ».

81. *femier* et *fiens* désignent tous deux le fumier, le tas de fumier ; *lera* est le futur de *laire*, « laisser ».

82. Nous proposons de maintenir la leçon du manuscrit et de considérer que *gone* résulte d'une focalisation interne qui nous donne à entendre ou à lire ce que croit voir Guillaume, à savoir l'habit d'un autre moine, au lieu du sac enfermant le jambon. Cette hypothèse nous paraît confirmée par les paroles que prononce le personnage juste après. Suggérer qu'on peut confondre sans difficulté un cochon et le cadavre d'un moine contribue, bien évidemment, au comique anticlérical du fabliau. Je remercie Stéphanie Le Briz-Orgeur et Alain Corbellari de m'avoir suggéré cette traduction « apparaître noir » pour le verbe *nerçoier*. Le DMF donne seulement « devenir noir, changer de couleur » et le Godefroy « rendre noir, être noir, devenir noir » (mêmes sens dans le Tobler Lommatzsch).

83. L'utilisation du pronom personnel complément « le » pour reprendre un substantif féminin, « la gone », est une particularité dialectale picarde. Voir C. Buridant, Grammaire, §326 p. 408.

84. Les moines noirs sont les Bénédictins.

85. Jean Dufournet considère que *si n'i porra* fait toujours partie de l'incise et traduit : « mais il n'y pourra rien ». Nous pensons, comme le NRCF, que cette proposition appartient toujours au discours.



<colonne b>

quel était le moine qui avait été tué.  
Il remua donc le jambon.  
« Dieu, aide-moi ! C'est de la viande !  
556 À présent, je gagne<sup>86</sup> largement  
au vol de ma charrette dans la forêt.  
J'ai de la viande et de l'argent à profusion ! »  
Il mit le moine dans le sac<sup>87</sup>  
560 et s'évertua à le recouvrir  
comme il l'était auparavant.  
Il s'en alla avec le jambon en courant.  
Il retourna chez lui.  
564 Quand sa femme le vit,  
elle lui demanda : « Est-ce encore le sacristain ?  
— Non, dame, par saint Germain,  
mais c'est un jambon gros et gras !  
568 Nous avons de la viande, allez chercher des choux ! »  
L'homme qui avait pris le cochon  
chez maître Thibaud, comme je l'ai conté,  
jouait dans une taverne.  
572 Il y avait beaucoup de vin, mais il ne parvenait plus  
[à boire davantage,  
et dit à ses compagnons :  
« Messieurs, que ferons-nous donc ?  
Je crois bien que si nous avons  
576 une grillade de cochon bien gras,  
nous boirions bien mieux !  
— Par mes yeux, lui répondit chacun,  
cher et doux ami, vous dites vrai !  
580 Mais nous ne pouvons pas en avoir  
car les bouchers sont couchés,  
et, par ma foi, nous n'avons pas d'argent.  
— Messieurs, dit-il, j'en ai un  
584 que je partagerai avec vous.  
Il est gros et gras, et je l'ai volé  
— je vous en donnerai bien volontiers —  
chez maître Thibaud le monnayeur,  
588 mais je l'ai caché dans un tas de fumier.  
— Va le chercher, disent-ils, fais vite ! »  
L'autre, qui avait volé bien des choses,  
se rendit droit au tas de fumier  
592 où il avait enfoncé le cochon.  
Il chargea le moine sur son cou.  
Il le porta à la taverne.

86. Pour ce sens de *ne pas perdre a qqe chose*, « gagner largement », voir DMF I-A-1-a.

87. C'est-à-dire le sac qui contenait le jambon.



Et chacun de dire : « Voici une bonne affaire ! »<sup>88</sup>  
596 L'autre jeta à terre son fardeau,  
puis il leur dit : « Messieurs, il pèse très lourd ! »  
Ils appelèrent alors Courtoise<sup>89</sup>,  
la servante de l'auberge :  
600 « Allons donc, où y a-t-il un pieu ?  
Nous voulons faire des grillades.  
Les assiettes sont-elles lavées ?

[25v]

<colonne a>

Fais vite et nous irons  
604 chercher du bois alentour. »  
Elle exécuta leurs ordres  
et ils partirent rapidement  
droit vers une clôture  
608 où se trouvaient de grands pieux fendus.  
Chacun arracha le sien,  
puis ils s'en retournèrent  
et demandèrent une hache.  
612 On la leur donna aussitôt.  
La servante avait lavé sa poêle.  
Elle avait couru jusqu'au sac,  
puis elle l'ouvrit comme une nigaude<sup>90</sup>.  
616 Elle saisit le moine par la botte<sup>91</sup>.  
Elle voulut en trancher un morceau, mais n'y parvint pas<sup>92</sup>.  
« Voyez comme cette pauvre fille se démène !  
dirent les voleurs. Elle n'arrive à rien ! »  
620 La servante les entendait fort bien.  
Elle répondit alors : « Par saint Léonard,  
ce cochon est plus dur que de la corde  
et il est chaussé<sup>93</sup>, je crois ! »  
624 Chacun bondit sur ses pieds :  
« Chaussé ? demandèrent-ils. Et comment ? »

88. Jean Dufournet remplace ce vers par : *Chacun li crie* : « *Wilecomme !* » (qu'il emprunte au manuscrit D BnF fr. 19152), sans doute pour préserver la rime pour l'œil avec le vers suivant.

89. Le nom de la servante de cette taverne, repère de voleurs, participe au comique car il pastiche la littérature de style élevé. Le même personnage est qualifié de *garce* (v. 624 dans l'édition de J. Dufournet), terme qui peut aussi désigner une fille de mœurs légères, une débauchée, une prostituée. Son nom constitue donc une antiphrase.

90. Jean Dufournet traduit *comme sote* par « précipitamment ».

91. La servante est sotte au point de ne pas s'étonner immédiatement que le prétendu cochon soit botté. Le terme *bote* désignait cependant aussi le sabot d'un cheval ou d'un mulet (FEW vol. 15/2 p. 41a). Pouvait-il s'appliquer au sabot d'un porc ? Il y aurait alors une syllepse de sens : l'auteur utiliserait un substantif qui référerait aussi bien à la botte d'un homme qu'au sabot d'un porc. Ce comique de mot serait plus subtil.

92. La scène effleure le tabou de l'anthropophagie (l'assemblée est toute prête à déguster un morceau de moine grillé), pour le désactiver immédiatement par le rire.

93. Puisqu'il a été question de *bottes* peu de vers auparavant, nous pensons que ce terme est à prendre dans son sens de « revêtir des chaussures », et non pas « revêtir des chausses », c'est-à-dire un vêtement collant couvrant la jambe et le pied.



Elle leur découvrit  
le moine qui était dans le sac,  
628 et celui qui l'avait apporté  
se signa je ne sais combien de fois.  
« Garnot<sup>94</sup>, dit l'aubergiste,  
pourquoi as-tu tué ce moine ?  
632 — Seigneur, répondit-il, vous vous trompez !  
Jamais je n'ai touché à lui, par tous les saints !  
Mais c'est le diable, je le sais bien,  
qui a pris l'aspect d'un cochon !  
636 Que Dieu me donne la confession,  
c'est un cochon que j'ai pris !  
Le diable vient de revêtir l'aspect  
d'un moine<sup>95</sup> pour vous<sup>96</sup> plonger dans l'embarras,  
640 mais je pense bien vous en délivrer.  
Je le porterai chez maître Thibaud !  
— Va donc et fais vite ! dirent-ils.  
Et pends-le précisément à la solive  
644 où tu as pris le jambon.  
— Je le ferai, par saint Denis ! »  
Il reprit<sup>97</sup> alors le moine.  
On le lui avait chargé sur le dos<sup>98</sup>.  
648 Le voilà en route.  
Il aperçut ensuite dans un jardin  
une grande et vieille charrette.  
Il la dressa contre la maison.  
652 Garnier<sup>99</sup> se mit à monter

<colonne b>

directement vers le trou qu'il avait fait  
et par où il avait extrait le cochon,  
puis il poussa le moine bien droit au travers  
656 et le pendit bel et bien à la corde  
par le cou, très solidement.  
Il descendit à terre rapidement.  
Il retourna à la taverne.  
660 Il conta à ses compagnons  
comment il avait suspendu le moine

94. *Garnot* est le diminutif de *Garnier*, nom du voleur comme on l'apprend plus loin (vers 658 de l'édition de Jean Dufournet, qui corrige cependant le manuscrit pour conserver la forme Garnot).

95. Jean Dufournet traduit : « le diable a revêtu l'aspect d'un cochon ».

96. Dans ce vers et le suivant, Jean Dufournet remplace *vos* par *nos*. Il nous semble intéressant de maintenir la leçon proposée par le manuscrit : le voleur refuse de s'associer à l'embarras qu'il a généré en utilisant *nous* et se présente au contraire comme l'homme providentiel par lequel l'affaire sera résolue.

97. *ra* est la particule itérative *re-*, *r —*, accolée à l'auxiliaire *avoir*.

98. Jean Dufournet transcrit *ont*. Le texte dit littéralement : « On le lui avait levé sur son cou ».

99. Jean Dufournet édite Garnot, par souci de cohérence avec le vers 636. Garnot est le diminutif hypocoristique de Garnier.



à la corde où pendait le jambon.  
Je laisserai à présent les voleurs,  
664 car je voudrai parler du paysan  
qui dormait avec son épouse.  
Elle commença à se réveiller<sup>100</sup> :  
« Seigneur, dit-elle, ce sera bientôt le matin  
668 et il est grand temps d'aller au moulin  
car nous n'avons plus que deux pains.  
— Dame, répondit le paysan,  
je suis malade depuis trois jours.  
672 Réveillez Martin, il ira,  
et promettez-lui un pain rond !  
— Seigneur, dit-elle, cela me convient.  
Mon petit Martin, lève-toi !  
676 — Dame, et pourquoi ?  
— Il te faut aller au moulin.  
— Voyons, dame, vous vous moquez de moi !  
Quand vous avez tué votre cochon,  
680 vous ne m'avez invité à manger  
ni les abats, ni la panse.  
Suis-je soumis à votre bon vouloir  
parce que je dors sur votre paille ?  
684 Dans ce pays il n'est pas de paysan  
qui ne m'en prêterait bien plus  
et ne m'en donnerait bien plus volontiers<sup>101</sup>  
qu'on ne le fait ici !  
688 — Martin, dit-elle, ne fais donc pas d'histoires.  
Si je te donne de mon cochon  
une grillade cuite sur la braise  
et du pain pour le déjeuner,  
692 pourrais-je obtenir de toi  
que tu fasses ce que je te demande ?  
— Dame, je ferai alors en souriant  
tout ce que vous voudrez !  
696 — Martin, dit-elle, c'est bien juste  
que tu en aies, et tu en auras. »  
Elle poussa son mari du coude.  
« Seigneur, levez-vous.  
700 Allez couper une grillade dans le cochon  
pour Martin,  
puis il partira au moulin. »

---

100. Nous voyons ici un cas d'haplologie. Le manuscrit donne « Ele » pour « Ele le ».

101. *tot autresi* signifie « exactement ainsi ». Pour nous, ce groupe reprend *assez plus* du vers 691 dans l'édition de Jean Dufournet (il traduit : « tout autrement »). Le NRCF estime que le *en* réfère non pas à la paille, comme dans notre traduction, mais à de l'argent, et traduit : « Il n'y a pas de vilain (sic) dans ce pays qui ne m'accorderait des prêts beaucoup plus importants et qui ne me fournirait de bon cœur ce qu'il me faut, au même titre qu'on le fait ici ! ».



[26r]

&lt;colonne a&gt;

- Le paysan monta dans son grenier.  
704 « Dans quelle partie veux-tu que je t'en taille un morceau ?  
— Seigneur, où bon vous semble.  
Il est fou, celui qui s'interroge à ce sujet !  
Ce cochon est plus à vous qu'à moi.  
708 — Par ma foi, dit Thibaud, tu parles bien.  
Allume le feu et j'y verrai clair.  
— Par ma foi, seigneur, je ne le ferai pas  
car vous savez bien où il pend ! »  
712 Le paysan tendit la main,  
persuadé de prendre son cochon.  
Il saisit le moine par le talon.  
Il voulait en découper une grillade.  
716 La corde était sèche et enfumée.  
Quand elle se rompit, il tomba,  
et frappa si bien maître Thibaud  
sur la tête qu'il le renversa  
720 au fond d'une vieille huche.  
Lorsque maître Thibaud se vit au sol<sup>102</sup>,  
il cria : « Martin, lève-toi !  
Le cochon m'est tombé dessus ! »  
724 Matin se leva alors.  
Il courut allumer le feu.  
Il vit le moine tout grimaçant<sup>103</sup>.  
Il se signa plus de trente fois.  
728 « Seigneur, seigneur, dit Martin,  
par la foi que je dois à saint Martin,  
ce n'est pas un cochon, mais c'est un diable :  
il<sup>104</sup> ressemble à un moine tonsuré  
732 et il est chaussé, que Dieu me sauve !  
Le cochon qui pendait là-haut  
n'y est plus ! Nous l'avons perdu !  
Nous avons un moine à la place du cochon !  
736 — Hélas ! s'exclama Thibaud. Je suis mort !  
Je serai immédiatement<sup>105</sup> pendu demain  
car tout le monde dira  
que j'aurai tué le sacristain !  
740 — Seigneur, seigneur, dit le petit Martin,

102. La rime de ce couplet reste isolée, ce qui fait suspecter une lacune. Jean Dufournet ajoute donc après ce vers : *Martinet escrie forment* (leçon du manuscrit D BnF 19152 et du manuscrit d (BnF fr. 14971).

103. *requigniez* est le participe passé de *rechignier*, « faire une figure renfrognée et menaçante », « grimacer ».

104. Jean Dufournet corrige *qu'il* en *qui*. Nous maintenons la leçon du manuscrit et comprenons qu'il s'agit d'une proposition subordonnée circonstancielle de conséquence : « de sorte que.. ».

105. Jean Dufournet remplace *tantost* par *a tort* pour la rime.



se plaindre ne sert à rien<sup>106</sup>.  
Réfléchissez à la manière  
dont le moine pourrait être ramené  
744 à l'abbaye dont il est parti.  
Qu'il soit pendu à une poutre  
ou là, dehors, à un bouleau  
celui qui nous a mis dans une telle panade !  
748 — Martin, dit le paysan,  
va m'amener mon poulain.  
Si j'ai de quoi attacher le moine,  
je pense faire de lui un chevalier ! »  
752 Martin amena le poulain.

<colonne b>

Il s'évertua à l'attacher  
aux arçons très solidement.  
« Par saint Clément, dit Martin,  
756 je vais apporter une lance  
et puis il ira tournoyer  
là-bas dans cette cour,  
et vous, criez, où qu'il aille<sup>107</sup> :  
760 « Haro, haro, le sacristain  
emmène de force mon poulain ! »<sup>108</sup>  
Le poulain fut alors poussé dehors<sup>109</sup>  
et le paysan hurla  
764 « Haro, haro ! » à hauts cris.  
À la suite du moine s'élancèrent bien cent personnes  
persuadées qu'il était devenu fou,  
et le poulain galopa tant  
768 qu'il franchit la porte de l'abbaye.  
Le sacristain, portant l'écu,  
rencontra le sous-prieur  
qui s'était levé tôt,  
772 et le frappa de sa lance  
de sorte qu'il le projeta au bas de son palefroi  
et que tous, éberlués,  
crièrent d'une seule voix :  
776 « Malheureux, fuyez, fuyez !  
Le sacristain est fou furieux !  
Celui qu'il atteindra<sup>110</sup> sera bientôt mort ! »  
Il n'y eut ni faible ni fort

106. L'expression médiévale est bien plus pittoresque. Littéralement : « se plaindre ne vaut pas un poireau. »

107. *tourt* est la P3 du subjonctif présent de *tourner*.

108. Jean Dufournet ne referme pas les guillemets qu'il a ouverts au vers 762 de son édition.

109. Jean Dufournet ne traduit pas ce vers.

110. Jean Dufournet édite : *Qui l'atendra* ... Nous comprenons qu'il s'agit plutôt du futur du verbe *atteindre* précédé du pronom personnel sujet *il* et du pronom relatif objet élide *qu'*.



780 pour vouloir rester là<sup>111</sup>.  
Ils allèrent s'enfermer dans l'église  
et le poulain bondit dans les cuisines.  
Il mit en pièces les dépendances<sup>112</sup>,  
784 les assiettes, les mortiers,  
les plateaux et les plats<sup>113</sup>.  
Il fit heurter l'écu contre les murs  
plus de cent fois à la suite  
788 de sorte que la lance se brisa.  
Le tumulte se calma.  
Et le poulain galopa tant  
qu'il parvint à un grand fossé,  
792 puis fit un effort si violent  
pour le franchir  
qu'il rompit toutes les sangles.  
Ils tombèrent tous deux en un seul tas  
796 tout au fond du fossé,  
le moine et le cheval.  
On les en sortit avec des crocs de fer.  
Le moine ne poussait pas un cri  
800 car il y avait longtemps qu'il était mort.  
Ainsi Guillaume obtint-il justice  
du moine qui, grâce à son argent,

[26v]

<colonne a>

crut circonvenir sa femme.  
804 Il eut le cochon et les cent livres.  
Il fut ainsi débarrassé du moine  
et<sup>114</sup> n'en fut jamais blâmé par la suite,  
mais maître Thibaud y perdit  
808 et son cochon et son poulain.  
Ainsi mourut le sacristain.

Fin

111. Jean Dufournet édite *qui luecques*. Nous comprenons qu'il s'agit d'une consécutive : « Il n'y eut jamais homme assez faible ou fort pour vouloir demeurer là. »

112. C'est-à-dire les arrière-cuisines où étaient préparés les plats.

113. Les *doubliers* sont des nappes pliées en deux ou des sortes de plats (FEW vol. 3 p. 185b-186a).

114. Jean Dufournet édite *que*. Nous comprenons que le *qui* est un pronom relatif renvoyant au sujet de la phrase, Guillaume : « Ainsi Guillaume fut-il débarrassé du moine, lui qui n'en fut jamais blâmé par la suite. »